

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE LABASTIDETTE



P.L.U

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

### DOSSIER POUR APPROBATION

#### 1 Rapport de présentation

##### 1.2. Etat initial de l'environnement

P.L.U :

Arrêté le 09/12/2024

Approuvé le  
15.09.2025

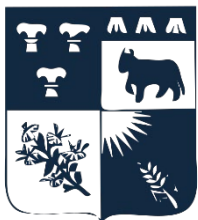
Exécutoire le



7 rue de Lavoisier  
31700 BLAGNAC  
Tél : 05 34 27 62 28  
contact@paysages-urba.fr

1.2





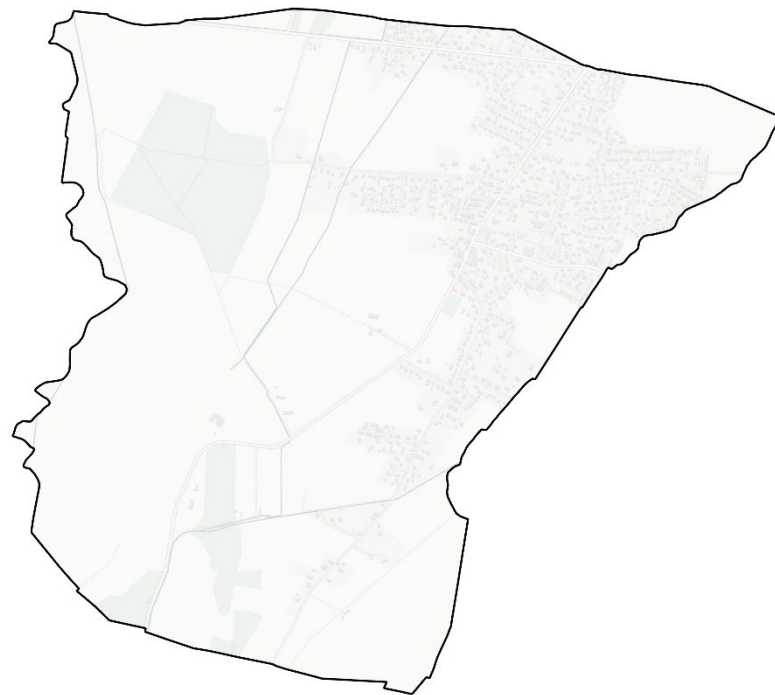
# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de LABASTIDETTE

## Etat Initial de l'Environnement

Département de la HAUTE-GARONNE

ACTUALISATION NOVEMBRE 2024





<b>A. LE MILIEU PHYSIQUE ET LES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>4</b>
<b>I. Le sol, socle de l'environnement du territoire</b>	<b>5</b>
1. Géomorphologie	5
2. Pédologie	6
<b>II. Le cycle de l'eau</b>	<b>7</b>
1. Hydrographie	7
2. Hydrogéologie	11
3. Le petit cycle de l'eau	13
<b>III. Ce que l'on retient</b>	<b>16</b>
<b>B. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESILIENCE</b>	<b>17</b>
<b>I. Climat actuel et futur</b>	<b>18</b>
1. Contexte climatique	18
2. Changement climatique	20
<b>II. Adaptation au changement climatique</b>	<b>22</b>
1. Inventaire des émissions de GES du territoire	22
Cet inventaire quantifie l'ensemble des GES, provenant de sources anthropiques ou naturelles, émis sur le territoire	22
2. La transition énergétique du territoire	23
3.	28
<b>III. Ce que l'on retient</b>	<b>30</b>

<b>C. LES RISQUES ET NUISANCES</b>	<b>31</b>
<b>I. Risques naturels et technologiques</b>	<b>32</b>
1. Enjeu humain et urbanisation de la commune	32
2. Risques naturels	33
Risques technologiques	38
<b>II. Nuisances et pollutions</b>	<b>39</b>
1. Pollutions lumineuses	39
2. Pollution des sols	39
3. Pollutions de l'air	39
4. Nuisances sonores	40
<b>III. Ce que l'on retient</b>	<b>42</b>
<b>D. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE</b>	<b>43</b>
<b>I. Milieux naturels</b>	<b>44</b>
1. Milieux ouverts	44
2. Milieux semi-ouverts	46
3. Milieux boisés	48
4. Milieux aquatiques et humides	52
<b>II. Zonages de protection et d'inventaire</b>	<b>55</b>
<b>III. Trame verte et bleue</b>	<b>56</b>
1. Le Schéma Régional de Cohérence écologique	57
2. La trame verte et bleue du SCoT	60
3. La trame verte et bleue communale	62



<b>IV.</b>	<b>Ce que l'on retient .....</b>	<b>65</b>
<b>E.</b>	<b>LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE</b>	<b>66</b>
<b>I.</b>	<b>Les unités paysagères .....</b>	<b>67</b>
1.	Unité paysagère de « La plaine de la Garonne » .....	68
2.	Unité paysagère des « Terrasses Moyennes de la Garonne » .....	70
<b>II.</b>	<b>L'identité paysagère de la commune .....</b>	<b>72</b>
1.	Les coteaux boisés .....	76
2.	Les paysages agricoles .....	77
3.	Les extensions pavillonnaires .....	78
4.	Le cœur de bourg .....	79
<b>III.</b>	<b>Les entrées de ville .....</b>	<b>80</b>
<b>IV.</b>	<b>Le patrimoine protégé et le patrimoine ordinaire .....</b>	<b>83</b>
1.	Le patrimoine protégé réglementairement .....	83
2.	Le patrimoine du quotidien .....	83
<b>V.</b>	<b>Ce que l'on retient .....</b>	<b>85</b>
<b>F.</b>	<b>SYNTHESE DES ENJEUX</b>	<b>86</b>



## **A. Le milieu physique et les ressources naturelles**

---



## **I. Le sol, socle de l'environnement du territoire**

### **1. Géomorphologie**

#### **a) Contexte général**

D'après l'ouvrage « Paysages de Midi-Pyrénées », le relief du département de la Haute-Garonne est divisé en deux grands ensembles géographiques, les Plaines et les collines des bassins de la Garonne et de l'Adour ainsi que les Pyrénées. Ces deux ensembles géographiques sont principalement composés de sept grandes unités naturelles.

Labastide fait partie du Pays Toulousain et plus particulièrement de la Plaine de la Garonne, une unité paysagère définie par « l'atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne ». Cette plaine se situe au centre du département, la morphologie de l'unité paysagère est définie par la vallée de la Garonne, à l'origine d'une vaste plaine alluviale, encadrée par l'étagement des terrasses alluviales et par les coteaux du Volvestre

#### **b) Topographie de la commune**

La commune de Labastidette se situe sur la bordure Ouest de l'unité de la Plaine de la Garonne à la jonction avec « les Terrasses moyennes de la Garonne ». Plus précisément le territoire de la commune se place sur la basse terrasse qui domine d'une dizaine de mètres la basse plaine, séparée de celle-ci par un talus net.

La topographie de la commune est dans l'ensemble relativement plane avec une altitude minimale de 184 m au Nord et s'élève à 218 m au Sud du territoire avec les prémices des « Terrasses moyennes de la Garonne ».



## 2. Pédologie

### a) Contexte général

L'évolution géologique et pédologique a au cours des temps déterminé la géomorphologie actuelle du territoire. Le CAUE 31 identifie trois grands types de sols sur son territoire :

- Les sols bruns alluviaux,
- Les boubènes de terrasses d'alluvions,
- Les terreforts des coteaux argilo-calcaires,

### b) Pédologie de la commune

La commune de Labastidette se trouvant aux prémices des plateaux encadrant la plaine de la Garonne, ses sols sont de ce fait constitués de boubènes de terrasses d'alluvions.

La Boubène est une terre sablo-argileuse acide, historiquement prisée pour la céramique. Les terrasses de boubène sont des dépôts sédimentaires anciens de la Garonne constitués d'une couche limoneuse en surface et de couches caillouteuses en profondeur. Ces sols sont sensibles à la battance et présentent une très faible stabilité structurale. En outre, ils sont naturellement acides, lessivés et le plus souvent hydromorphes, en raison de leur faible perméabilité interne et de la faible pente naturelle du terrain.

D'après le syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMAEG), l'ensemble de la commune se trouve en risque moyen en termes d'aléa érosion. L'érosion est un phénomène naturel qui résulte de l'ablation des couches superficielles du sol et du déplacement des matériaux le constituant, sous l'action de l'eau, du vent, des rivières, des glaciers, ou de l'homme.



## II. Le cycle de l'eau

### 1. Hydrographie

#### a) Cours d'eau sur la commune

D'après le Système d'information des Eaux du bassin Adour-Garonne (SIEAG) la commune de Labastidette compte 3 cours d'eau nommé : Le Touch, le Canal de Saint-Martory et l'Ousseau. De plus, le territoire de commune est maillé de plusieurs ruisseau, notamment le ruisseau du Houssat et des Barradous.

Le Touch est le cours d'eau principal de la commune. Cette rivière de 74,5 km, prend naissance à Lilhac dans la partie méridionale des coteaux de Gascogne aux confins du Comminges et se jette dans la Garonne au nord de Toulouse, en limite de la commune de Blagnac.

Le canal de Saint-Martory, parcourt lui aussi le territoire de la commune. Long de 71km, depuis sa prise d'eau à Saint-Martory et datant de 1877, il alimente un système hydrographique de plus de 150 km de canaux, 90 km de fossés et 220 km de rivières. Ses rôles sont multiples, il alimente 200 000 habitants en eau potable, irrigue plus de 10000 ha de surface agricole, produit de l'énergie hydroélectrique et a un rôle industriel.

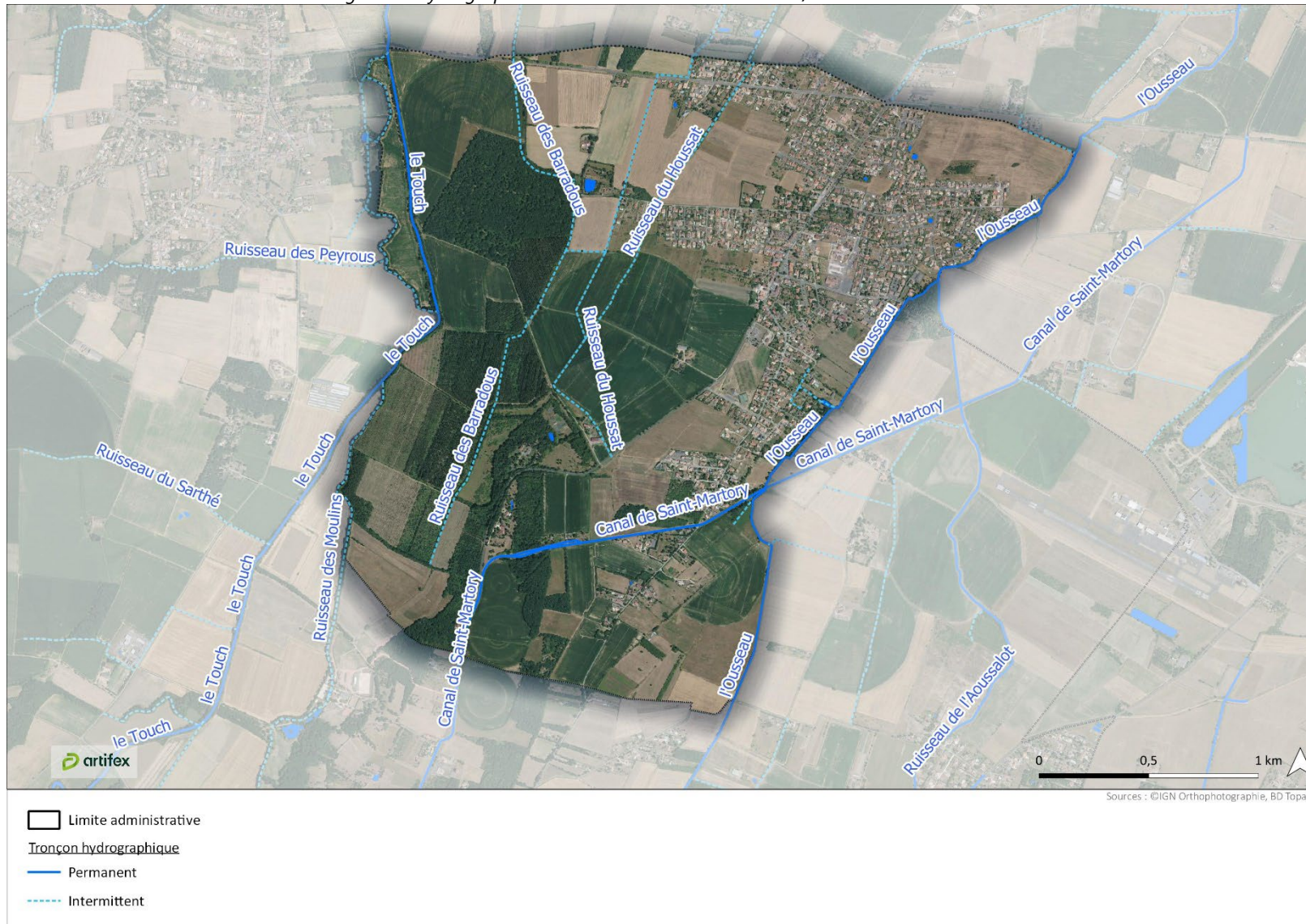
Le territoire est couvert par le SAGE de la vallée de la Garonne, le SAGE est un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique. Son objectif est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Ainsi, le SAGE de la vallée de la Garonne a identifié cinq objectifs généraux :

- Restaurer des milieux aquatiques, la continuité écologique et lutter contre les pressions anthropiques
- Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs
- Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement
- Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne
- Créer les conditions structurelles de mise en œuvre performant du SAGE



Figure 1 : Hydrographie de la commune de Labastidette / Réalisation : ARTIFEX





## b) Etat des cours d'eau d'après le Programme de mesures (PDM) du SDAGE 2016-2021 et 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un "plan de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE). Il fixe pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux »

Les orientations du SDAGE Adour-Garonne pour la période 2022-2027 sont :

- Créer les conditions de gouvernance favorables au bon état
- Réduire les pollutions
- Agir pour assurer l'équilibre quantitatif
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

D'après le **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027** en vigueur, sur la base de données 2018-2020, trois cours d'eau se trouvent concernés par le SDAGE.

		Etat écologique	Etat chimique
Code	Masse d'eau superficielle	Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)	Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)
FRFR155	Le Touch	Moyen	Bon
FRFR912	Canal de Saint-Martory	Bon	Bon
FRFRR155_10	L'Ousseau	Moyen	Bon



Le tableau ci-dessous reprend l'état des masses d'eau réalisé sur la base de données de 2007-2010, dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2016-2021.

Code	Masse d'eau superficielle	Etat écologique		Etat chimique	
		Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état	Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état
FRFR155	Le Touch	Médiocre	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2015
FRFR912	Canal de Saint-Martory	Bon	Bon potentiel 2015	Bon	Bon état 2015
FRFRR155_10	L'Ousseau	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015

L'état général des cours d'eau de la commune de Labastidette tend à l'amélioration depuis 2016, effectivement bien que les états écologique et chimique du Canal de Saint-Martory et de l'Ousseau soient restés stables, l'état écologique du Touch est passé de Médiocre à Moyen et son état chimique est passé de Mauvais à Bon




## 2. Hydrogéologie

D'après le SCOT en vigueur de la Grande Agglomération Toulousaine, le territoire est rattaché à deux domaines hydrogéologiques dont la répartition et le fonctionnement se calquent sur les grands systèmes aquifères des plaines de la Haute-Garonne et de l'Ariège, et les zones alluviales de la Garonne, en rive droite et en rive gauche.

Ainsi, la commune de Labastidette compte quatre nappes phréatiques en sous-sol :

- L'alluvions de la Garonne moyenne autour de Toulouse (FRFG020B)
- Les molasses du bassin de la Garonne - Cône de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons (FRFG043E)
- Les sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain (FG082C)
- La moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers (FRFG087)

*Organisation des masses d'eau souterraines :*

La moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers (FRFG087)	Profondeur 
L'alluvions de la Garonne moyenne autour de Toulouse (FRFG020B)	
Les molasses du bassin de la Garonne - Cône de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons (FRFG043E)	
Les sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain (FG082C)	



## a) Etat des masses d'eau souterraines d'après le PDM du SDAGE 2022-2027

D'après le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 en vigueur, sur la base de données 2018-2020, l'état des masses d'eau souterraines est le suivant :

Code	Masse d'eau souterraine	Etat chimique		Etat quantitatif	
		Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)	Etat (évaluation SDAGE 2022-2027)	Pression diffuse nitrate d'origine agricole	Pression prélèvement d'eau
FRFG020B	Alluvions de la Garonne moyenne autour de Toulouse	Bon	Bon	Pression significative	Pression non significative
FRFG043E	Molasses du bassin de la Garonne - Cône de Lannemezan et amont des cours d'eau gascons	Bon	Bon	Pression non significative	Pression non significative
FRFG082C	Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain	Bon	Mauvais	Inconnu	Pression significative
FRFG087	Moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers	Mauvais	Bon	Pression significative	Pression non significative

Dans le cadre de l'actualisation du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, certaines masses d'eau souterraines ont été fusionnées, divisées et modifiées. Ainsi, l'état des masses d'eau souterraines en vigueur pour la commune de Labastidette pour le SDAGE 2022-2027 ne peut pas être comparé avec celui en vigueur pour le SDAGE 2016-2021.



### 3. Le petit cycle de l'eau

#### a) Zonage réglementaire

La commune est entièrement comprise dans plusieurs zonages réglementaires concernant la ressource en eau.

Elle est classée en **zone sensible**. D'après le SIE Audour, les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

La commune est concernée par la **zone de répartition des eaux**. Selon le dictionnaire des données du site EauFrance, une zone de répartition des eaux (ZRE) est « une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. [...] Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à

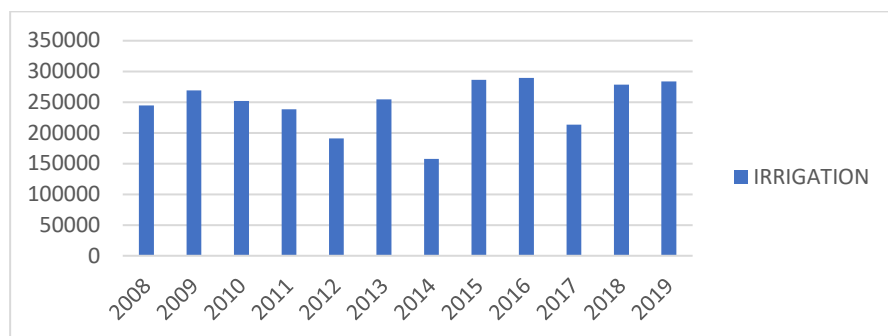
8 m<sup>3</sup>/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. »

Enfin, le territoire communal est aussi concerné par **une zone vulnérable**. La zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.



## b) Prélèvements

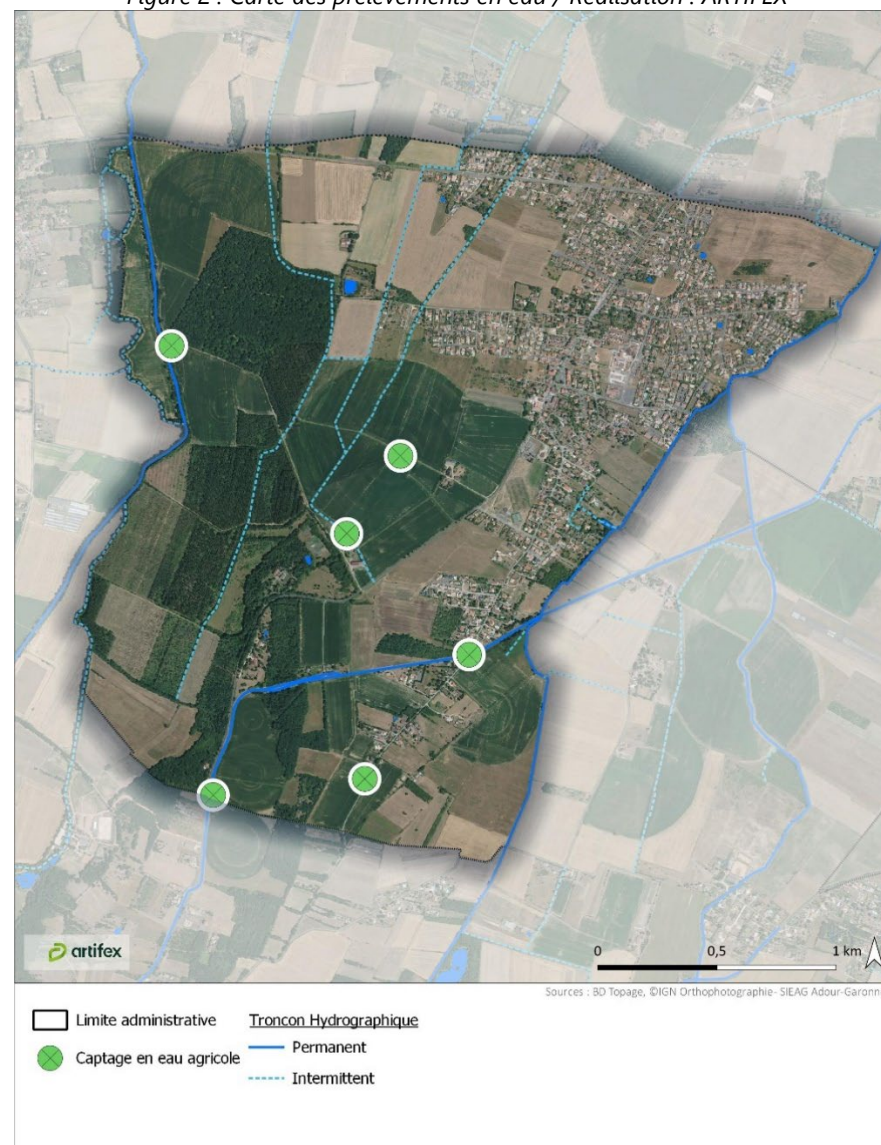
D'après la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE), un volume total de 283 671 m<sup>3</sup> a été prélevé sur la commune de Labastidette en 2019. Ce volume est entièrement constitué d'eau de surface pour un usage d'irrigation.



Les prélèvements en eau semblent légèrement augmenter sur la période 2008-2019. Néanmoins, du fait de la nature des prélèvements, ceux-ci peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre. Quatre points de captage sont recensés sur le territoire, ils sont localisés sur la carte ci-contre.

Il n'existe pas de prélèvement en eau potable au sein du territoire. L'alimentation en eau potable est assurée par Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT). La conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau au robinet est de 99,4% et 97,4% et la protection de la ressource est assurée à 80%.

Figure 2 : Carte des prélèvements en eau / Réalisation : ARTIFEX





## c) Rejets domestiques et industriels

L'objectif de « Bon état écologique » des milieux aquatiques nécessite une qualité élevée des rejets des systèmes d'assainissement, plus particulièrement sur les milieux les plus sensibles.

Actuellement, en termes d'assainissement, la commune de Labastidette dépend de deux syndicats. Le SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGE) pour l'assainissement collectif (AC) et le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) pour l'assainissement non collectif (ANC).

L'assainissement collectif est traité pour l'ensemble à la station d'épuration de St-Clar-de-Rivière. Le traitement y est réalisé par boue activée à faible charge et le milieu de rejet est le ruisseau Sagayot affluent du Saudrune puis du Touch. **Avec un taux de rendement de 94% pour le paramètre DCO, la station dépuración traite une grande partie des pollutions entrantes.** Notons néanmoins, que la commune est classée en zone sensible, *dans laquelle les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.* **Ainsi, la STEP a un rendement de 85% pour le phosphore et 67% pour l'azote global.** Au niveau du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAGE), la conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau était de 84% en 2020.

### **Bon à savoir :**

*La DCO représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Facile et rapidement mesurable, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.*

Une partie de la commune est en assainissement non collectif. Ce type d'assainissement est une alternative technique et économique adaptée à l'habitat diffus. Si son impact sanitaire potentiel est connu et documenté, son impact environnemental comme pollution diffuse est plus difficile à objectiver et un certain consensus s'établit pour écarter tout risque d'impact majeur sur la qualité des masses d'eau à l'exception de certains sites sensibles. Ainsi, le SDAGE Adour-Garonne recommande que *les collectivités territoriales et leurs groupements compétents favorisent la mise en œuvre d'un assainissement non collectif performant en tant que solution alternative ou complémentaire à l'assainissement collectif, pour préserver les milieux et leurs usages associés.*

Au niveau du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était de 77.9 % en 2020.

Le SDAGE Adour-Garonne n'identifie pas de ZEE (zone à enjeu environnemental démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif).



### III. Ce que l'on retient

#### Atouts

- Un état écologique moyen à bon et un état chimique bon pour l'ensemble des cours d'eau
- Une majorité des masses d'eau souterraines avec un bon état chimique et quantitatifs, ainsi qu'avec des pressions de nitrates et de prélèvement non-significatif
- Pas de captage d'eau potable sur la commune
- Une protection des captages d'eau potable assuré à 80 % au niveau du SIECT et une très bonne qualité de l'eau au robinet
- Un bon traitement des eaux usées par l'assainissement collectif

#### Contraintes

- Une pression significative de prélèvement et un mauvais état quantitatif sur la masse d'eau souterraine "Sables et grès de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain"
- La masse d'eau souterraine "Moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers" en mauvais état chimique
- Une pression significative de nitrate d'origine agricole dans les masses d'eau "Moyenne terrasse de la Garonne rive gauche entre le piémont pyrénéen et la confluence du Gers" et "Alluvions de la Garonne moyenne autour de Toulouse"
- La commune est classée en zone sensible avec un rendement de 67% du traitement de l'azote global par la STEP

#### Enjeux

- Une ressource en eau de bonne qualité
- Une ressource en eau en quantité suffisante



## **B. Changement climatique et résilience**

---



## I. Climat actuel et futur

### 1. Contexte climatique

Placé au carrefour des influences climatiques atlantiques, méditerranéennes et continentales le climat de la région connaît de vrais contrastes saisonniers prononcés.

Le printemps est pluvieux et frais avec les mois d'avril, mai et juin où les précipitations sont les plus importantes. L'été est sec et chaud. On enregistre des températures moyennes maximales proches des 30°C en juillet et août. L'automne est bien ensoleillé et l'hiver froid mais peu pluvieux.

D'après infoclimat, la station météorologique historique la plus proche de la commune de Labastidette est la station de Toulouse-Blagnac. Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de la commune :

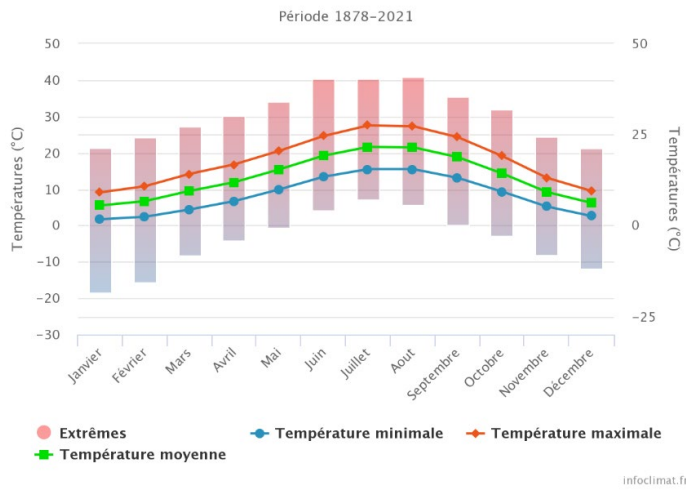
- Températures (selon les mesures prises entre 1878 et 2020)
  - Moyenne annuelle des températures minimales : 8,29°C
  - Moyenne annuelle des températures maximales : 18°C
- Précipitations (selon les mesures prises entre 1947 et 2020)
  - Hauteur d'eau moyenne annuelle relevée : 639,28 mm. Cette valeur est inférieure à la moyenne française de 770 mm/an.

- Ensoleillement (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)
  - Durée d'ensoleillement de 2031,4 heures par an. Cette valeur est supérieure à la moyenne nationale (1 973 heures).
- Le vent (selon les mesures prises entre 2002 et 2021)
  - Vitesse moyenne annuelle de 8kts et une moyenne annuelle des rafales de 21Kts.

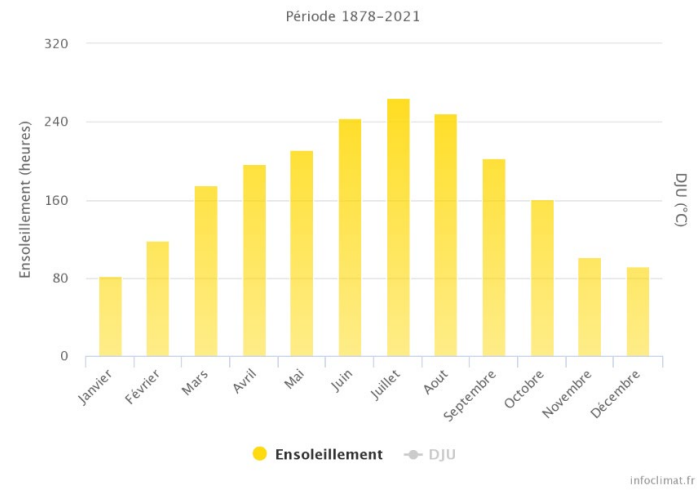
Les graphiques ci-après, détaillent les données météorologiques sur l'ensemble de l'année



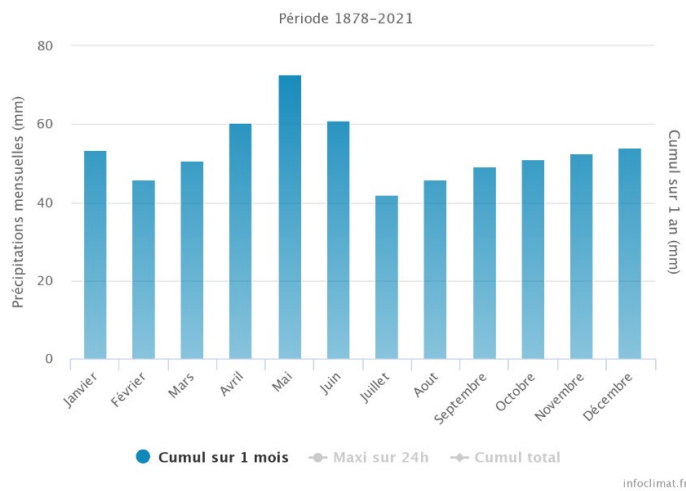
### Températures à Toulouse-Blagnac



### Ensoleillement et DJU à Toulouse-Blagnac



### Précipitations à Toulouse-Blagnac



### DIRECTION DOMINANTE DU VENT



### VITESSE MOYENNE DU VENT ET RAFALES DE VENT (KTS)

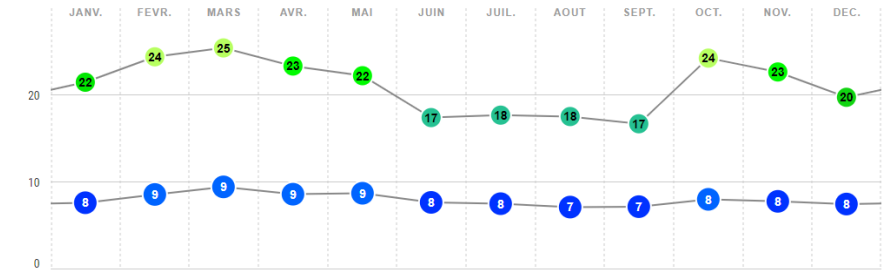


Figure 3 : Direction et vitesse moyenne du vent de la station Toulouse-Blagnac

(Source : Météofrance / Réalisation : windfinder)



## 2. Changement climatique

### a) Description du phénomène de changement climatique

Les climatologues s'accordent sur la réalité du changement climatique observé au cours des 25 dernières années, et sur sa rapidité, jamais observée jusqu'alors, liée aux activités humaines émettrices de gaz à effet de serre qui se sont développées depuis la révolution industrielle.

L'enjeu est aujourd'hui d'atténuer au maximum ce changement, pour ne pas engendrer de conséquences trop lourdes sur les écosystèmes et les activités humaines. Mais l'enjeu consiste également à s'adapter, puisque les gaz à effet de serre déjà émis vont continuer d'agir pendant parfois plusieurs centaines d'années, et donc inévitablement modifier le climat. Or, le coût de l'inaction (plusieurs centaines de millions d'euros par an pour différents secteurs, d'après l'Observatoire national sur les effets du changement climatique) dépasserait largement celui d'une adaptation organisée et réfléchie, qui permettrait par ailleurs de transformer certains impacts en opportunités.

### b) Origine du phénomène

La Terre reçoit son énergie du soleil : une partie du rayonnement solaire absorbé par la Terre est réémis vers l'espace sous forme de rayonnement infrarouge. Les gaz à effet de serre (GES), présents dans l'atmosphère ont la propriété d'intercepter une partie de ce rayonnement infrarouge et de le réémettre, notamment en direction de la Terre. Ce phénomène naturel, appelé effet de serre, modifie le bilan radiatif de la Terre et permet d'obtenir à la surface de celle-ci une température moyenne de 15°C, alors que sans lui la température serait de -18°C.

Une augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère accroît leur opacité aux rayons infrarouges : une plus grande partie de ce rayonnement est interceptée, modifiant ainsi l'équilibre : ce forçage radiatif est responsable du renforcement de l'effet de serre, qui se traduit par des changements climatiques. Les activités anthropiques, qui conduisent à l'émission de GES en fortes quantités depuis 1750, sont responsables de cette augmentation des concentrations de GES.



## c) Vulnérabilité du territoire au changement climatique

En 2014, 74 % des communes françaises sont exposées à au moins un aléa naturel susceptible d'être augmenté par le changement climatique (inondations, feux de forêt, tempêtes et cyclones, avalanches, mouvements de terrain).

### *Impacts actuels du changement climatique sur le territoire*

D'après Météo France, en Midi-Pyrénées, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles de 0.3°C par décennie en moyenne sur la région. À l'échelle saisonnière, ce sont le printemps et l'été qui se réchauffent le plus, avec des hausses de 0.3°C à 0.4°C par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0.4°C pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0.2°C par décennie. En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gel diminue. L'évolution des précipitations est moins sensible car la variabilité d'une année sur l'autre est importante. Sur la période 1959-2009 en Midi-Pyrénées, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont peu marquées. Faute d'un accroissement du cumul de pluie, l'augmentation de la température favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol,

essentiellement par effet d'évaporation. La durée d'enneigement diminue en moyenne montagne.

### *Impacts futurs du changement climatique sur le territoire*

D'après Météo France, les tendances d'évolution du climat au XXI siècles, pour la région Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle en Midi-Pyrénées, quel que soit le scénario
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle, mais des contrastes saisonniers
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison



## II. Adaptation au changement climatique

### 1. Inventaire des émissions de GES du territoire

Cet inventaire quantifie l'ensemble des GES, provenant de sources anthropiques ou naturelles, émis sur le territoire. Les données utilisées pour établir un bilan des émissions de GES du territoire sont issues du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA). Cet inventaire est établi à partir à la fois d'une décomposition des émissions nationales de GES au niveau communal et d'informations déjà spatialisées.

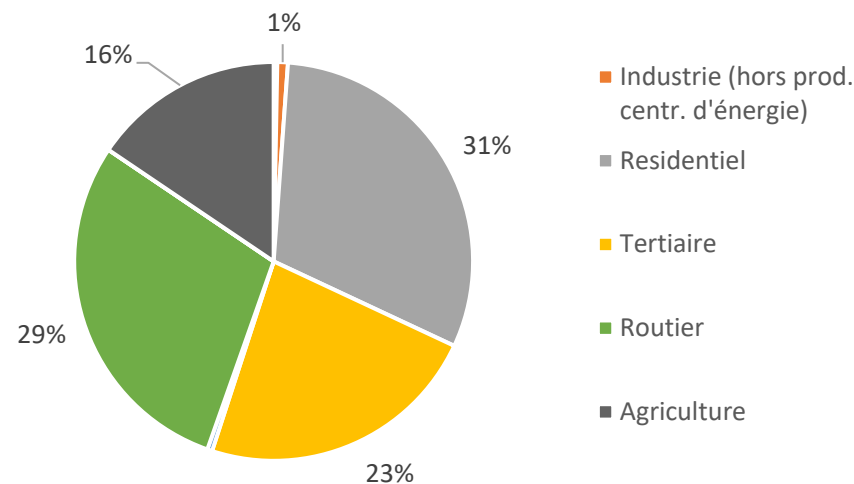
Cet inventaire d'émission de GES a vocation à donner des ordres de grandeur pertinents pour l'année 2016. Il ne rend pas non plus compte de l'empreinte carbone réelle du territoire, qui prend en compte les émissions de GES liées à l'importation de biens et de services. Ces importations représentent en moyenne 6,9 tonnes de Co2e/hab. en France. La répartition des émissions est illustrée ci-après.

#### **Bon à savoir :**

*Le Co2e ou équivalent dioxyde de carbone est une mesure métrique obtenue en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.*

*Le GIEC estime notre budget CO2 (soit l'empreinte carbone annuelle par habitant) compatible avec un réchauffement à 2°C en 2100, entre 1,6 tCo2 et 2,8 tCo2.*

Figure 4 : Répartition des émissions de GES pour la commune de Labastidette  
(Source : CITEPA/ Réalisation : ARTIFEX 2021)



#### **A retenir :**

- En 2016, le territoire a émis **6300 tonnes de Co2e**, soit environ 2,5 tonnes Co2e/hab.
- La majorité des GES sont émis par la filière résidentielle, routière et le tertiaire



## 2. La transition énergétique du territoire

« Les énergies renouvelables (EnR) sont issues de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques...) par opposition aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) et nucléaires. Les sources d'énergies renouvelables permettent la production d'électricité (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque, bioénergies), mais aussi la production de chaleur (solaire thermique, géothermie, biogaz, biocarburants, déchets urbains et bois énergie).

Le recours aux énergies renouvelables est une nécessité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants qui impactent la santé humaine. » (Tableau de bord du développement durable – édition 2020, Occitanie)

Dans le cadre de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la politique énergétique nationale a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

Afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, le PLU doit permettre la traduction des grands principes du développement durable tout en se référant aux grandes orientations établies aux échelles régionales.

Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie** a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019. Il fixe 3 objectifs thématiques de moyen et long terme sur la transition énergétique :

- Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040,
- Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040,
- Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040.

Le **Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) de Toulouse** approuvé en avril 2017 ne fixe pas d'objectifs spécifiques en termes de transition énergétique.

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Muretain Agglo**, n'est pas encore approuvé mais projette de grandes orientations de réduction et de production énergétique, notamment :

- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES dans le bâtiment
- Une mobilité plus durable
- La relocalisation de la production d'énergie



## a) Bilan énergétique du territoire

Le bilan énergétique a pour but de porter à connaissance et de détailler les productions et consommations d'énergie du territoire. Les données utilisées pour établir ce bilan sont produites par l'Agence ORE pour la consommation énergétique, et concernent la période de 2011 à 2019. Pour la production énergétique, les données sont issues du registre national des installations de production et de stockage de l'électricité et concernent l'année glissante.

### **Bon à savoir :**

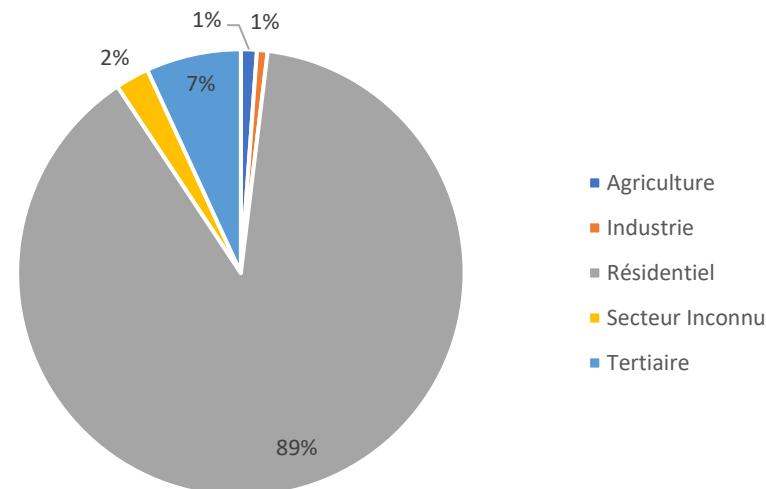
*Les consommations d'énergie du territoire produit par l'agence ORE, ne prennent pas en compte la consommation d'énergie liée à la filière bois, ni aux transports*

### **A retenir :**

- Une consommation totale d'énergie électrique de **11891 Mwh** en 2019
- Une consommation énergétique principalement **résidentiel (89%)**
- Une consommation de gaz relativement stable et une consommation électrique en augmentation.
- Une production énergétique de **3902 Mwh** (détaillée dans le chapitre suivant)
- Une dépendance énergétique estimée à environ **67,1 %** (différence entre la consommation énergétique et la production locale)
- Une production énergétique entièrement renouvelable.

Figure 5 : Répartition de la consommation énergétique de la commune de Labastidette

(Source : Open Data Réseaux Énergies/ Réalisation : ARTIFEX 2021)





## b) Energie photovoltaïque

D'après le registre national des installations de production et de stockage de l'électricité, la CA Le Muretain Agglo compte 1543 installations photovoltaïques produisant 24406 Mwh d'électricité. Bien que la majorité soient des installations de moins de 36kW, soit principalement des installations individuelles, la communauté d'agglomération compte quelques parcs photovoltaïques.

La commune de Labastidette compte 57 installations photovoltaïques pour une production de 135 Mwh. Il s'agit principalement d'installations individuelles.

Le PCAET de la CA du Muretain Agglo, ambitionne de relocaliser la production d'énergie.

*Potentialité du territoire en termes de production d'énergie photovoltaïque.*

**Le territoire semble relativement propice au développement de l'énergie photovoltaïque.** Premièrement, le territoire possède une exposition solaire avantageuse, d'après le PVGIS, la commune de Labastidette se situe dans une zone géographique avec une capacité de production comprise entre 1100 et 1200 Kwh-Kwc. Deuxièmement, les caractéristiques topographiques ainsi que la présence réduite et très localisé de risque, ne sont pas des obstacles à l'implantations d'infrastructures.

Néanmoins, la majorité des bâtiments présents sur la commune sont des résidences personnelles de petites superficies. Ainsi, il existe peu de surfaces urbanisées pouvant accueillir de grands projets de production photovoltaïque. Il n'existe pas de friches répertoriées. De ce fait, **le potentiel photovoltaïque de la commune se trouve principalement hors de la zone urbaine.**



### c) Energie hydraulique

Le registre national des installations de production et de stockage de l'électricité dénombre deux installations hydroélectriques sur le territoire de la CA de Muretain Agglo, avec une production équivalente à 3774 Mwh.

La commune de Labastidette accueille sur son territoire la centrale hydro-électrique de l'entreprise Hydro Exploitations. Il s'agit de la plus importante production hydroélectrique de la CA avec une production annuelle de 3766 Mwh.

### d) Energie éolienne

D'après le registre national des installations de production et de stockage de l'électricité, la communauté d'agglomération de Muretain Agglo ne compte aucune éolienne sur son territoire.

Figure 6 : Carte de localisation de la centrale hydroélectrique / Réalisation : ARTIFEX





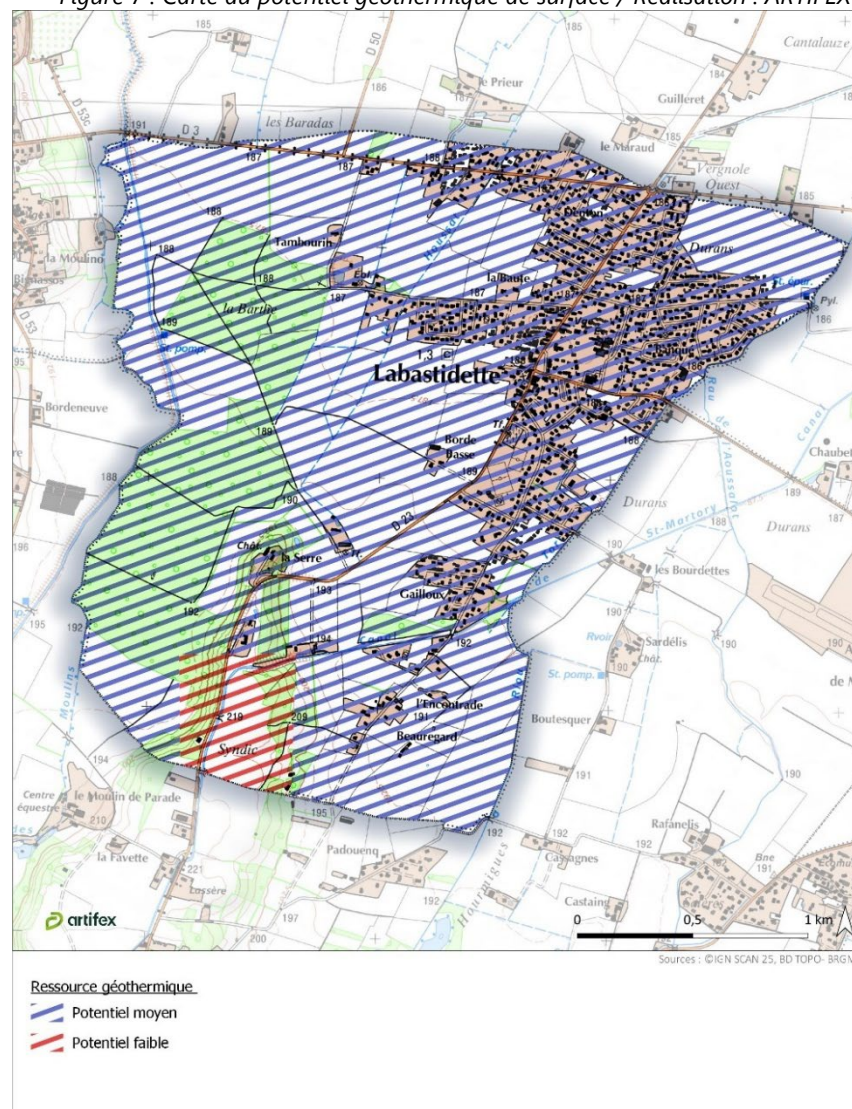
## e) Energie géothermique

L'énergie géothermique peut être utilisée de deux façons distinctes, la géothermie de surface et la géothermie profonde.

La géothermie de surface (ou superficielle) utilise l'énergie présente dans le sous-sol à des profondeurs variant de quelques mètres jusqu'à 200 mètres. À ces profondeurs, la température du sol est relativement constante toute l'année : autour de 10 à 20 °C. Une pompe à chaleur (PAC) géothermique est utilisée pour restituer la chaleur, le froid ou le frais au niveau de température souhaité. **La présence de la nappe alluviale sur le territoire permet d'estimer un potentiel moyen de la ressource dans la majeure partie du territoire.** Ce qui correspond à la possibilité d'utilisation d'une PAC pour les habitations individuelles et petits collectifs.

La géothermie profonde, quant à elle, valorise l'énergie du sous-sol profond (au-delà de 200 mètres) pour produire directement de la chaleur et/ou de l'électricité. **Le potentiel de géothermie profonde est considéré comme fort dans la majorité du territoire.**

Figure 7 : Carte du potentiel géothermique de surface / Réalisation : ARTIFEX





## f) Bois-Energie

D'après France Bois Forêt, le bois représente 40 % des énergies renouvelables produites en France, soit 9 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). La dénomination « Bois-énergie » désigne l'utilisation du bois comme combustible pour produire de la chaleur, de l'électricité ou du biocarburant de 2e génération après transformation.

Il existe trois formes principales de bois-énergie :

- La bûche ou rondin (35 millions de tonnes /an) ;
- La plaquette forestière ou industrielle (4 millions de tonnes /an);
- Les granulés (1 million de tonnes /an).

**La commune de Labastidette compte de larges surfaces sylvicoles sur son territoire,**

**Néanmoins il est difficile d'estimer la part utilisée en « Bois-énergie ».**

## 3. La sobriété et efficacité énergétique du territoire

Les principaux leviers des collectivités pour maîtriser leur consommation énergétique et leurs émissions de GES sont la production d'une forme urbaine et d'un habitat sobre en énergie, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures de déplacement moins émettrices de GES.

### g) Forme urbaine

Sur la majorité de son territoire, la commune de Labastidette possède une urbanisation de type lotissements. Implantées de façon plus ou moins denses, les constructions résidentielles sont principalement des habitations individuelles et non mitoyennes.

Une typologie urbaine diffuse et non-concentrique engendre plusieurs effets en terme environnemental :

- Une consommation d'espace plus importante
- Une efficacité énergétique moindre
- Une consommation énergétique importante liée aux déplacements et une dépendance à l'automobile.



## h) Habitat résilient

La production d'un habitat sobre en énergie est un levier important dans la maîtrise des consommations énergétiques. Au sein de la commune de Labastidette, le secteur résidentiel est la première source d'émission de GES et il est à l'origine de 89% des consommations d'électricité. De ce fait, le secteur de l'habitat représente un domaine important pour l'atteinte des objectifs de transition énergétique.

La première caractéristique d'un habitat efficace, énergétiquement, est sa compacité. La compacité de la forme urbaine (mitoyenneté des bâtiments, bâtiments à étages...) améliore les performances thermiques du bâti, augmente son inertie et permet un bénéfice collectif de la chaleur produite.

Comme nous l'avons vu, la forme majoritaire de l'habitat de Labastidette est le logement individuel non-mitoyen. Néanmoins, prêt de 90 % des habitations de Labastidette ont été construites après les premières réglementations thermiques.

Enfin, une orientation Sud des habitations permet de bénéficier d'une luminosité et d'un confort thermique important. Une majorité des habitations de Labastidette ont été implantées sur ce plan.

## i) Transport et mobilité

La localisation de la commune ou son urbanisme influence fortement le recours à l'automobile. Ainsi, Labastidette par son emplacement au Sud de l'agglomération de Toulouse et par un urbanisme à majorité résidentielle se trouve très dépendante de l'automobile.

A Labastidette, selon l'INSEE, 86,6 % des actifs travaillent dans une autre commune que la commune de résidence. En 2018, 90,4 % des habitants se rendaient au travail en automobile et 62,6 % des ménages possédaient deux voitures ou plus.

La commune compte actuellement une aire de covoiturage de 840m<sup>2</sup>, en entrée de ville sur la RD 23, mais ne possède pas de borne de recharge électrique. En termes de mise en place d'infrastructures favorisant une transition du transport routier, la commune est desservie par deux lignes de bus (ligne 312 et 324). De plus, le Schéma Directeur des cheminements cyclables du Muretain approuvé le 25 juin 2019, recense la route D3 commune un axe de maillage pour l'utilisation du vélo.



### III. Ce que l'on retient

#### Atouts

- Une majorité des GES émis par le résidentiel, le routier et le tertiaire
- Une dépendance énergétique estimée à 67%
- Une consommation électrique de 89% pour la catégorie résidentielle
- Une production hydroélectrique importante
- Un fort potentiel géothermique utilisable pour les maisons individuelles et les petits collectifs
- 90% des habitations sont soumises à une réglementation thermique
- Un fort potentiel de développement photovoltaïque

#### Contraintes

- Une forte dépendance à l'automobile
- Une faible compacité des bâtiments

#### Enjeux

- Une forme urbaine plus sobre en énergie
- Le développement d'une production énergétique renouvelable à l'échelle locale
- Une réduction de la dépendance à l'automobile



## C. Les risques et nuisances

---



## I. Risques naturels et technologiques

On appelle risque le produit d'un **aléa** (événement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement) et d'un **enjeu** (personnes, biens ou environnement) susceptible de subir des dommages et des préjudices. La vulnérabilité d'un territoire aux risques est donc directement liée à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures, ...).

### 1. Enjeu humain et urbanisation de la commune

La carte ci-après permet de mettre en évidence, d'après les données de l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCSGE), l'implantation générale de l'urbanisation (enjeux humains) de la commune de Labastidette.

Figure 8 : Carte de l'implantation générale de l'urbanisation / Réalisation : ARTIFEX





## 2. Risques naturels

La commune de Labastidette est concernée par trois Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et par un risque majeur. D'après le site Géorisques, édité par le Ministère de la Transition écologique, le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Ces risques sont détaillés ci-après.

### a) Risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

**L'entièreté de la commune de Labastidette est concernée par une zone d'exposition moyenne d'un PPR Sécheresse avec un aléa tassement différentiel, approuvé le 22/12/2008.**

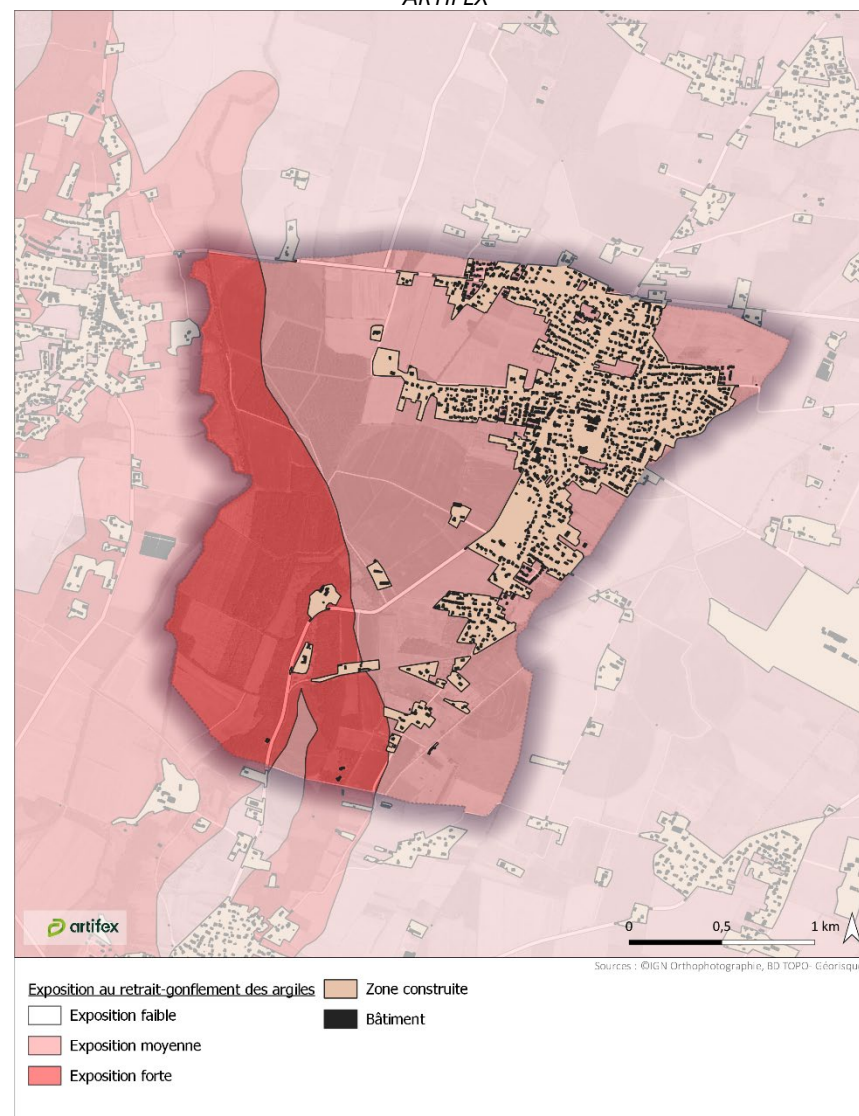


## b) Risque de retrait-gonflements des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Le PPR Sécheresse approuvé le 22/12/2008, comprend aussi le risque de retrait-gonflements des sols argileux. La partie Ouest de la commune est concernée par une exposition forte. Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent entraîner des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Figure 9 : Carte des expositions au retrait-gonflement des argiles / Réalisation : ARTIFEX





## c) Risque d'inondation

### *Risque majeur*

Le risque d'inondation est recensé comme étant un risque majeur au sein de la commune de Labastidette. Ainsi, le territoire intègre l'Atlas des Zones Inondables (AZI) « Lannemezan » depuis 2000.

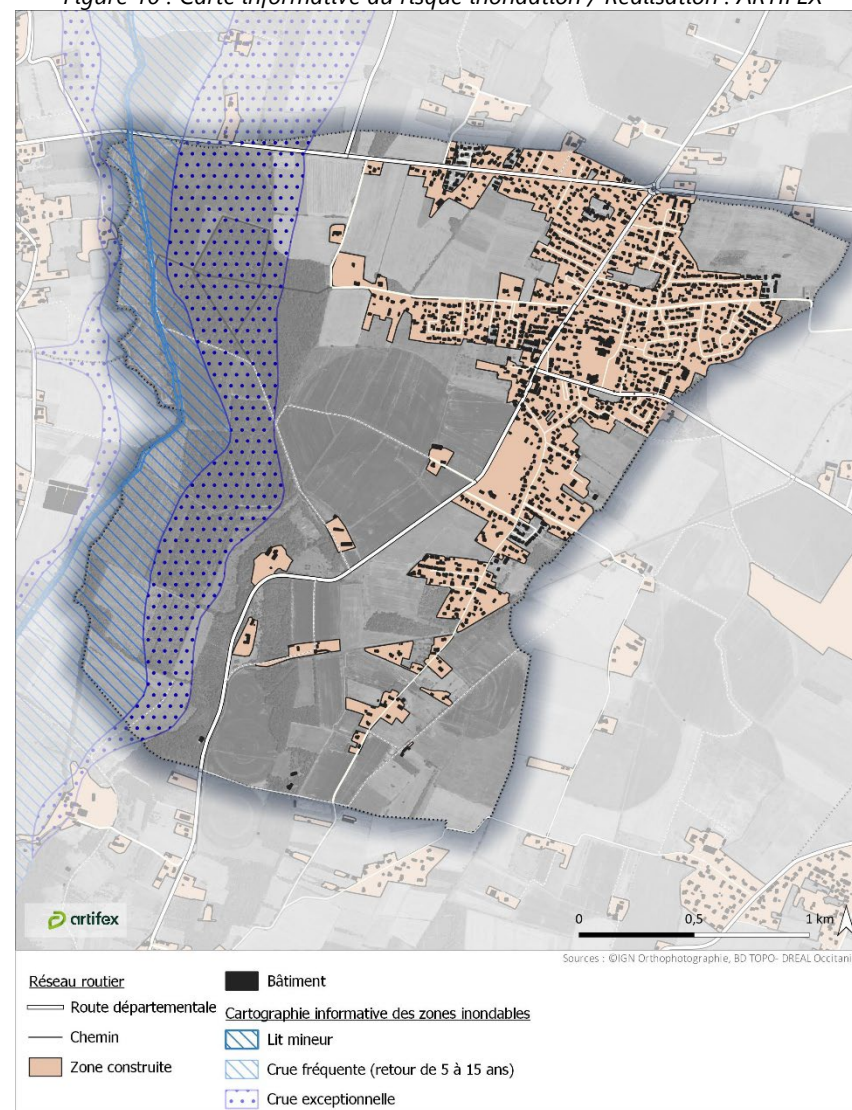
Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables (AZI) ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. Ci-après, la carte informative des zones inondables (CIZI) de la commune de Labastidette.

La CIZI de la commune de Labastidette montre que les zones inondables du territoire se concentrent exclusivement sur des espaces agricoles et sylvicoles.

#### **A noter :**

*L'AZI n'a pas de caractère réglementaire mais il permet l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.*

Figure 10 : Carte informative du risque inondation / Réalisation : ARTIFEX





### *Plan de prévention des risques naturelles*

La commune de Labastidette est concernée par le PPR Touch Aval, inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau, approuvé le 08/05/2021. Celui-ci est destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Comme le montre la carte suivante, l'aléa fort se concentre principalement le long du cours du Touch, en zone agricole. De plus, une large part Ouest du territoire de la commune, ainsi que sa lisière Est sont concernées par un aléa faible à moyen.

Sur le territoire de la commune, l'aléa inondation concerne majoritairement des secteurs non-urbanisés. Néanmoins, **un risque faible à moyen est présent sur certaines parcelles urbaines aux extrémités Est et Ouest.** Celles-ci sont indiquées en zone bleue sur la carte.



**PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE**  
 Direction Départementale des Territoires  
 Haute-Garonne  
 Service Risques et Gestion de Crise

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

# PPRI TOUCH - AVAL

## CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

### COMMUNE DE LABASTIDETTE

**LIMITES**

--- limite de la zone soumise à l'aléa inondation (zone inondable)      112 Cote et isocote de la crue de référence

**ZONAGE INONDATION**

	N° de version	Date	Modification
GH	provisoire 1	01/19	
Ri	provisoire 2	06/19	réduction de l'aléa rue des Pyrénées
Ri	provisoire 3	11/19	modification aléa sur l'ousseau

Zone grise hachurée: Remblai hors d'eau en zone inondable

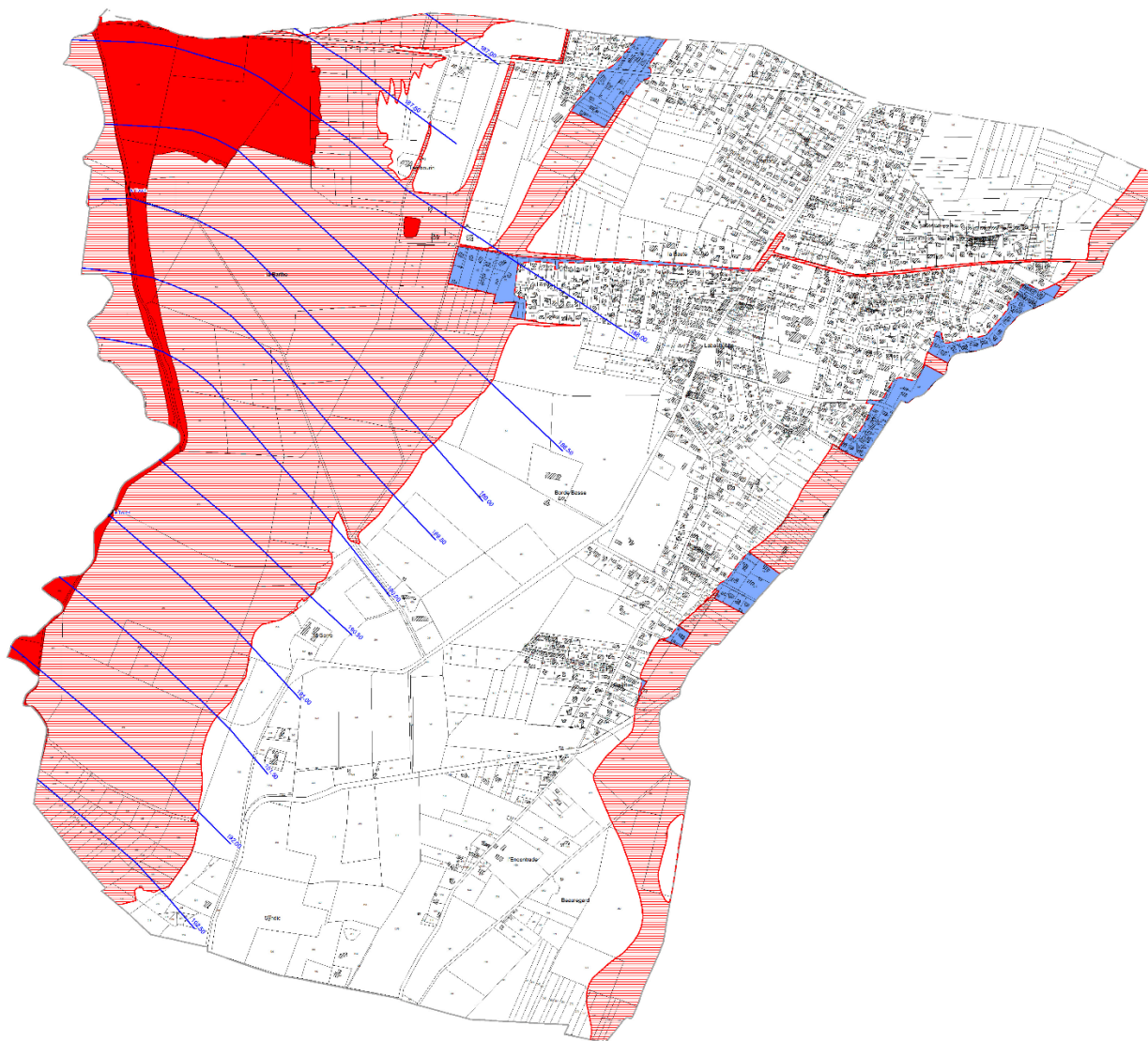
Zone rouge: Zone d'aléa Fort

Zone Bleue: Zone Urbanisée - Aléa Moyen à Faible

Zone rouge hachurée: Zone non Urbanisée - Aléa Moyen à Faible

VERSION PPRI APPROUVE LE 05/08/21

ECHELLE 1 / 5.000





## Risques technologiques

Au sein de la commune de Labastidette, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), n'est recensé.

Néanmoins, une canalisation de matière dangereuse traverse le territoire. Celle-ci achemine du gaz naturel. Depuis mai 2012, des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) liées aux risques sont instituées le long des canalisations de transport. Les zones SUP 3, 2 ou 1 traduisent l'exposition plus ou moins intense des riverains aux risques accidentels générés par la canalisation.

Ces servitudes visent à limiter l'usage du sol pour les établissements recevant du public (ERP) de plus de 100 personnes et les immeubles de grande hauteur (IGH) selon trois zones :

- SUP 1 – la délivrance d'un permis de construire un ERP de plus de 100 personnes est subordonnée à une analyse de compatibilité favorable, dans cette zone d'effets ;
- SUP 2 – l'ouverture d'un ERP de plus de 300 personnes ou d'un IGH est interdite ;
- SUP 3 – l'ouverture d'un ERP de plus de 100 personnes ou d'un IGH est interdite.

De plus le gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel doit être informé de tout projet qui se situe en zones de SUP de ses ouvrages faisant l'objet de restrictions, d'interdictions ou de précautions.

Figure 11 : Carte du transport de gaz / Réalisation : ARTIFEX



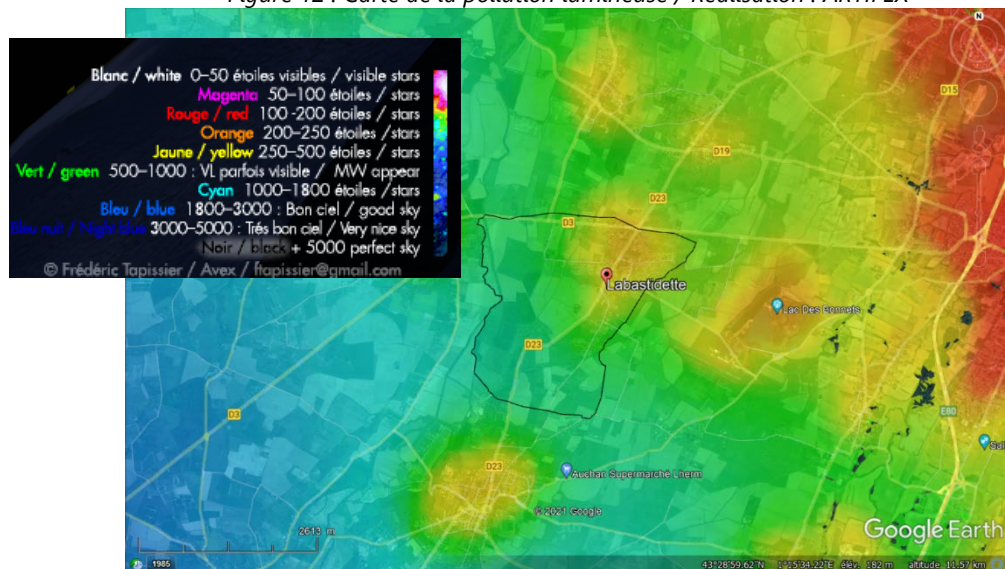


## II. Nuisances et pollutions

### 1. Pollutions lumineuses

Le territoire de Labastidette par sa position géographique est impacté par la pollution lumineuse de l'agglomération de Toulouse située au Nord. De plus, l'urbanisation de Labastidette émet elle aussi une pollution lumineuse notable

Figure 12 : Carte de la pollution lumineuse / Réalisation : ARTIFEX



### 2. Pollution des sols

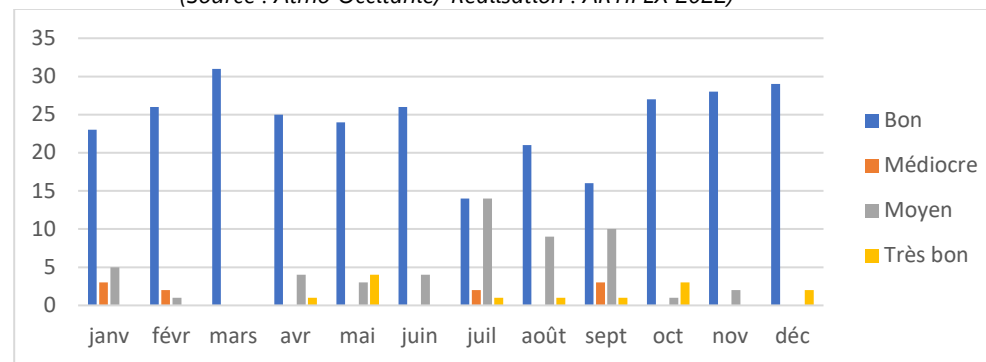
La commune de Labastidette ne recense pas d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), elle ne compte pas non plus de « sites pollués ou

potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics ». Néanmoins, la commune compte une ancienne STEP située au Nord-Est et recensée comme un ancien site industriel et d'activité de service, qui pourrait être à l'origine de pollutions au Nord-Est de la commune.

### 3. Pollutions de l'air

La qualité de l'air au sein de la commune de Labastidette est assez bonne sur son ensemble. D'après Atmo Occitanie, sur l'année 2020 et pour la CA Le Muretain Agglo, 281 jours sont jugés comme ayant une bonne qualité de l'air, 7 comme très bonne, 60 comme moyenne, 12 comme médiocre et 6 comme mauvaise. La période d'avril à septembre est la période avec le plus grand risque d'avoir une qualité de l'air réduite.

Figure 13 : Répartition des indices de la qualité de l'air pour l'année 2020. (Source : Atmo Occitanie/ Réalisation : ARTIFEX 2022)



De plus, le territoire de la commune se trouve en zone d'exposition des populations et territoires au dépassement de la valeur limite du NO2 (dioxyde d'azote) et du PM10 (particules de pollution).



## 4. Nuisances sonores

La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les Etats membres de l'Union visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

Sur la commune, la route D3 est inscrite en **catégorie 3** au classement sonore des infrastructures routières par arrêté préfectoral du 4 décembre 2020. Le tableau suivant précise le niveau sonore ainsi que les secteurs affectés par le bruit pour chaque catégorie.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB(A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	$d = 300 \text{ m}$
2	$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	$d = 250 \text{ m}$
3	$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	$d = 100 \text{ m}$
4	$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	$d = 30 \text{ m}$
5	$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	$d = 10 \text{ m}$

La présence de l'aérodrome civil de Muret-Lherm induit des nuisances sonores sur le territoire de la commune. Celui-ci est concerné par un Plan d'exposition au Bruit (PEB) approuvé le 1<sup>er</sup> février 2008. De ce fait, une partie de la commune est comprise dans les zones C et D du PEB.

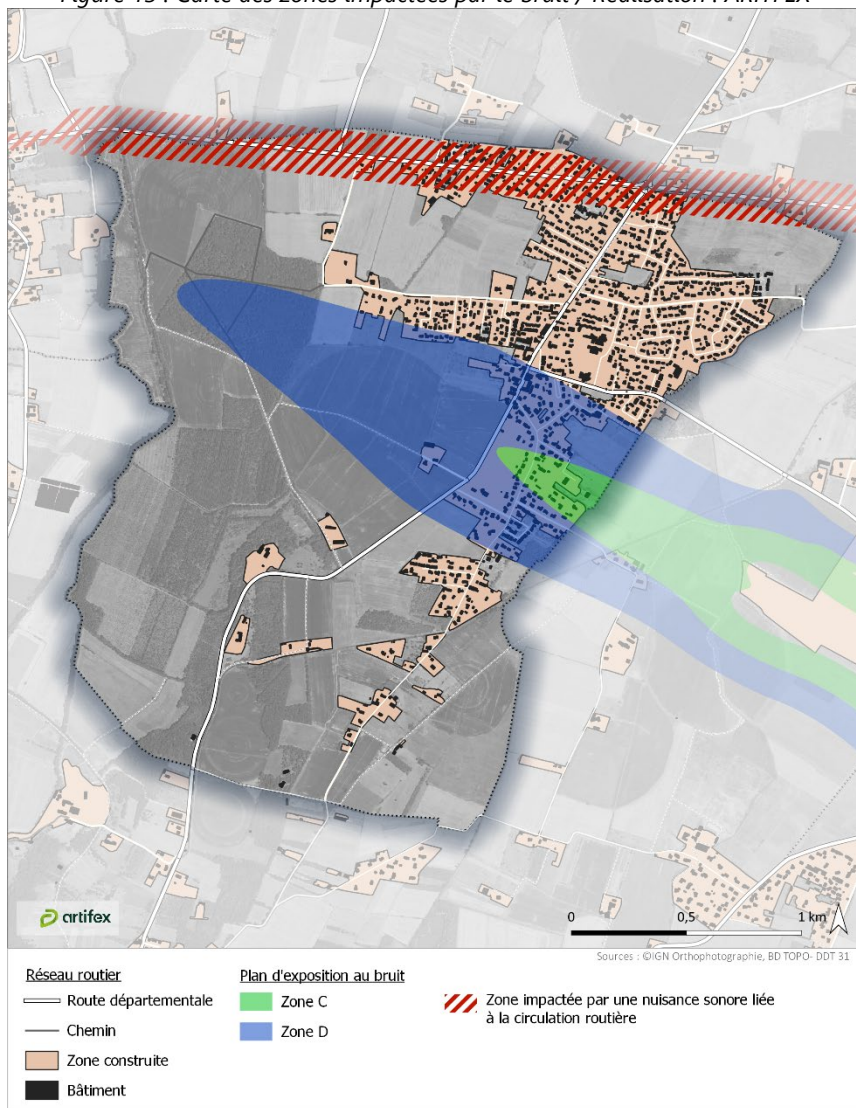
La carte suivante permet de repérer les secteurs affectés par le bruit. Ainsi, la partie Nord de Labastidette est affectée par le bruit induit par la circulation routière. Conformément à l'arrêté préfectoral, **les bâtiments à construire dits sensibles (habitation, établissement d'enseignement, de santé, de soins et sociaux) dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs.** L'Est et le centre de la commune sont quant à eux exposés au bruit de l'aérodrome de Muret-Lherm. **La partie Sud du secteur urbain de Labastidette est concernée par des zone C et D.** Il s'agit de zone où le bruit est modéré pour la zone C et faible pour la zone D.

- **Zone A : zone de bruit fort**  
où  $L_{den} > 70$  ou  $IP > 96$
  - **Zone B : zone de bruit fort**  
où  $L_{den} < 70$   
et dont la limite extérieure est comprise entre  $L_{den} 65$  et  $62$  ou zone dont la valeur  $IP$  est comprise entre  $96$  et  $89$
  - **Zone C : zone de bruit modéré**  
comprise entre la limite extérieure de la zone B ou  $IP = 89$  et une limite comprise entre  $L_{den} 57$  et  $55$  ou  $IP$  entre  $84$  et  $72$
  - **Zone D : zone de bruit**  
comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à  $L_{den} 50$
- Ref. Code de l'urbanisme  
- Article R112-3

Figure 14 : Indice  $L_{den}$  et  $IP$  définissant la limite de chaque zone/ Source : Géoportail

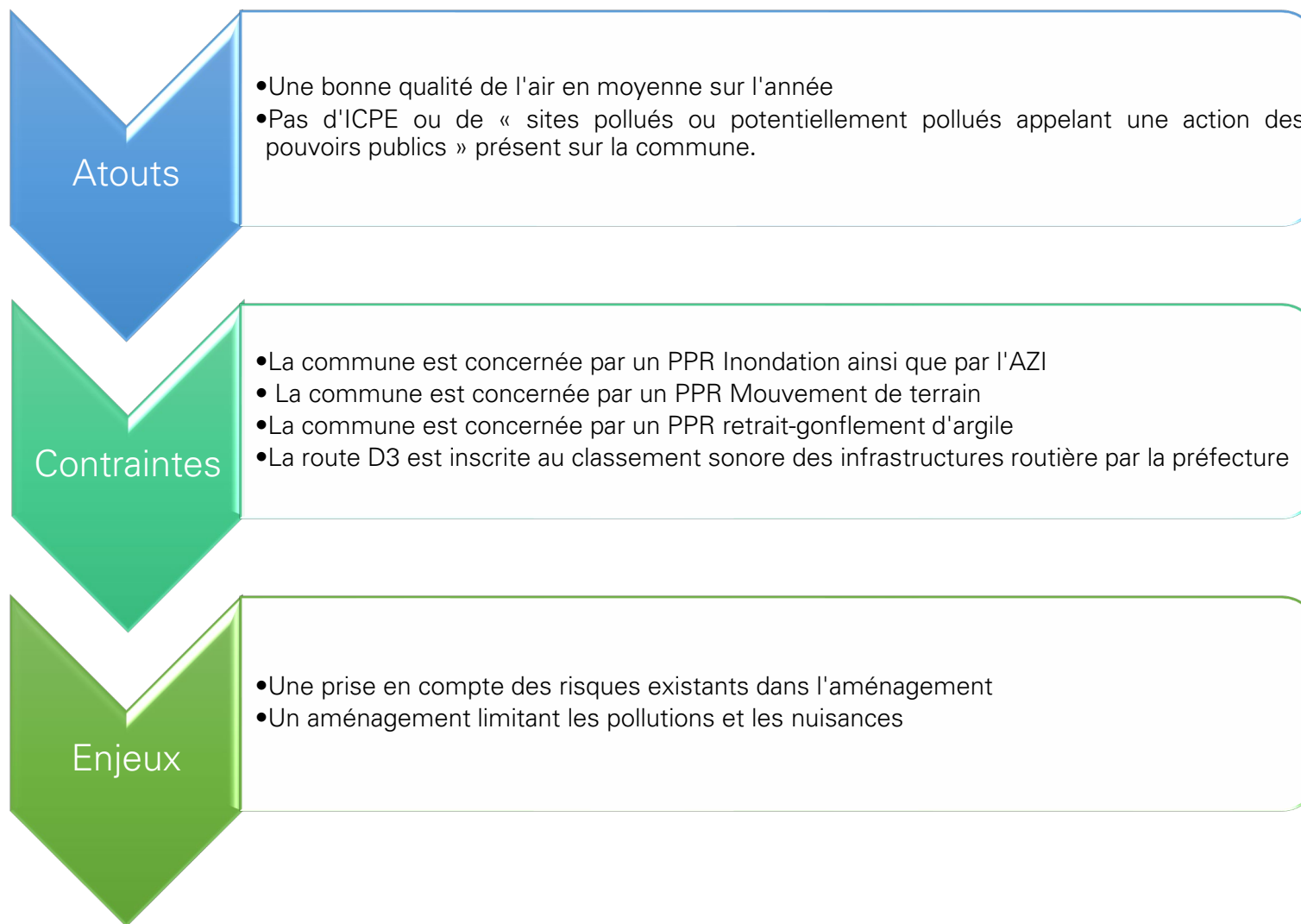


Figure 15 : Carte des zones impactées par le bruit / Réalisation : ARITFEX





### III. Ce que l'on retient





## **D. Les milieux naturels et la biodiversité**

---



## I. Milieux naturels

Ce diagnostic se base sur une étude bibliographique et cartographique du territoire affinée par une journée de terrain, réalisée le 17 janvier 2022 par le bureau d'études environnementales ARTIFEX.

### 1. Milieux ouverts

Les milieux ouverts du territoire communal de Labastidette sont majoritairement composés de parcelles cultivées en céréales et oléo-protéagineux. Les terrains agricoles participent à la matrice paysagère et bocagère communale.

Ces grandes parcelles sont cultivées de façon intensive et ne permettent pas l'expression d'une flore diversifiée, notamment les espèces messicoles (espèces adventices des moissons). La végétation naturelle ne se développe généralement pas au cœur des parcelles et se concentre majoritairement sur les bordures. Ainsi, ce sont surtout des espèces pionnières caractéristiques des milieux perturbés qui s'y développent.

Ces espaces agricoles peuvent être favorables selon les situations à de rares espèces animales appréciant ces milieux : Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), Perdrix rouge (*Alectoris rufa*), Caille des blés (*Coturnix coturnix*), ... Très peu d'espèces sont nicheuses au sein de tels milieux.

Une parcelle à fourrage est relevée en 2022. Selon les années, quelques pâturages (ovins et équidés) sont présents, mais très peu représentés sur le territoire communal. Ces milieux enherbés peuvent être fauchés mécaniquement pour la récolte du fourrage. Ils sont favorables à

l'expression d'une biodiversité ordinaire mais diversifiée, notamment en insectes (criquets, papillons).

Des friches herbacées se développent sur des secteurs en déprise agricole. La flore y est souvent ubiquiste et opportuniste. Ces zones offrent un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction à la faune dans une matrice de grandes cultures. Des coupes d'éclaircies en lien avec l'exploitation de boisements d'Eucalyptus crée une ouverture du milieu qui, malgré la perturbation due à l'abattage des arbres et du passage des engins, est favorable aux espèces affiliées aux milieux ouverts.



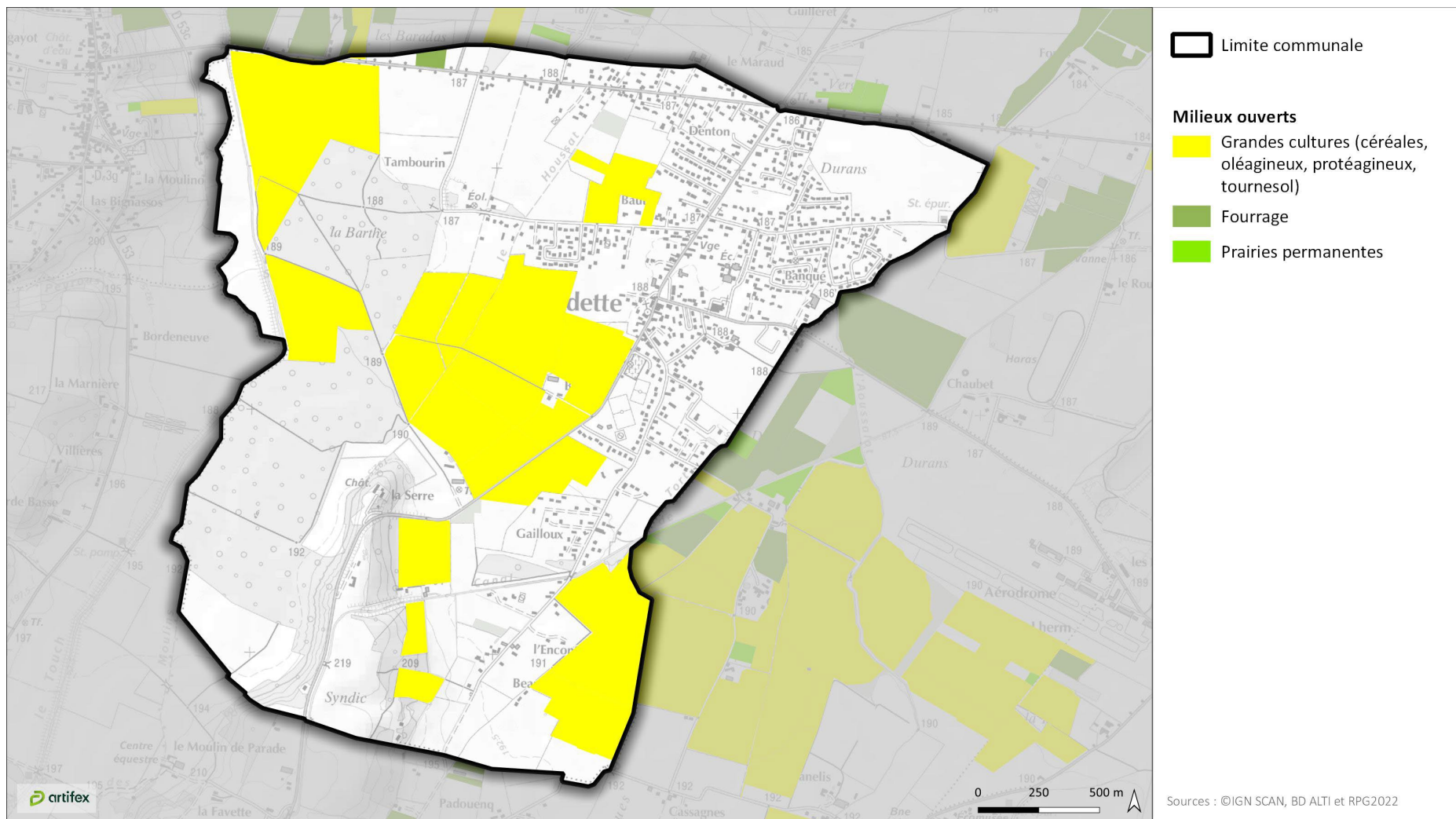
*Prairie et coupe d'éclaircie à proximité du bois communal de Labastidette*



*Parcelles cultivées et prairie pâturée (chemin de l'Encontrade)*



Figure 16 : Carte des milieux ouverts  
(Réalisation : ARTIFEX)





## 2. Milieux semi-ouverts

Les milieux semi-ouverts sont très peu représentés sur le territoire communal. Ils sont constitués de **fourrés**.

Ces derniers se développent sur des secteurs en déprise agricole ou difficiles d'accès. Il s'agit de zones enherbées colonisées par des essences ligneuses et autres arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et la Ronce (*Rubus fruticosus*).

Ces milieux semi-ouverts participent à la diversité faunistique et floristique du secteur et offrent une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité ordinaire. Parfois marquant la transition entre des milieux ouverts et boisés, ces zones arbustives offrent un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction à la faune. Elles peuvent notamment être fréquentées par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), petit mammifère protégé, ou encore par le Lapin de garenne (*Oryctogalus cuniculus*), en déclin en Occitanie.

De nombreux passereaux protégés peuvent également y réaliser leur cycle biologique comme le Bruant proyer (*Emberiza calandra*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ou la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*).

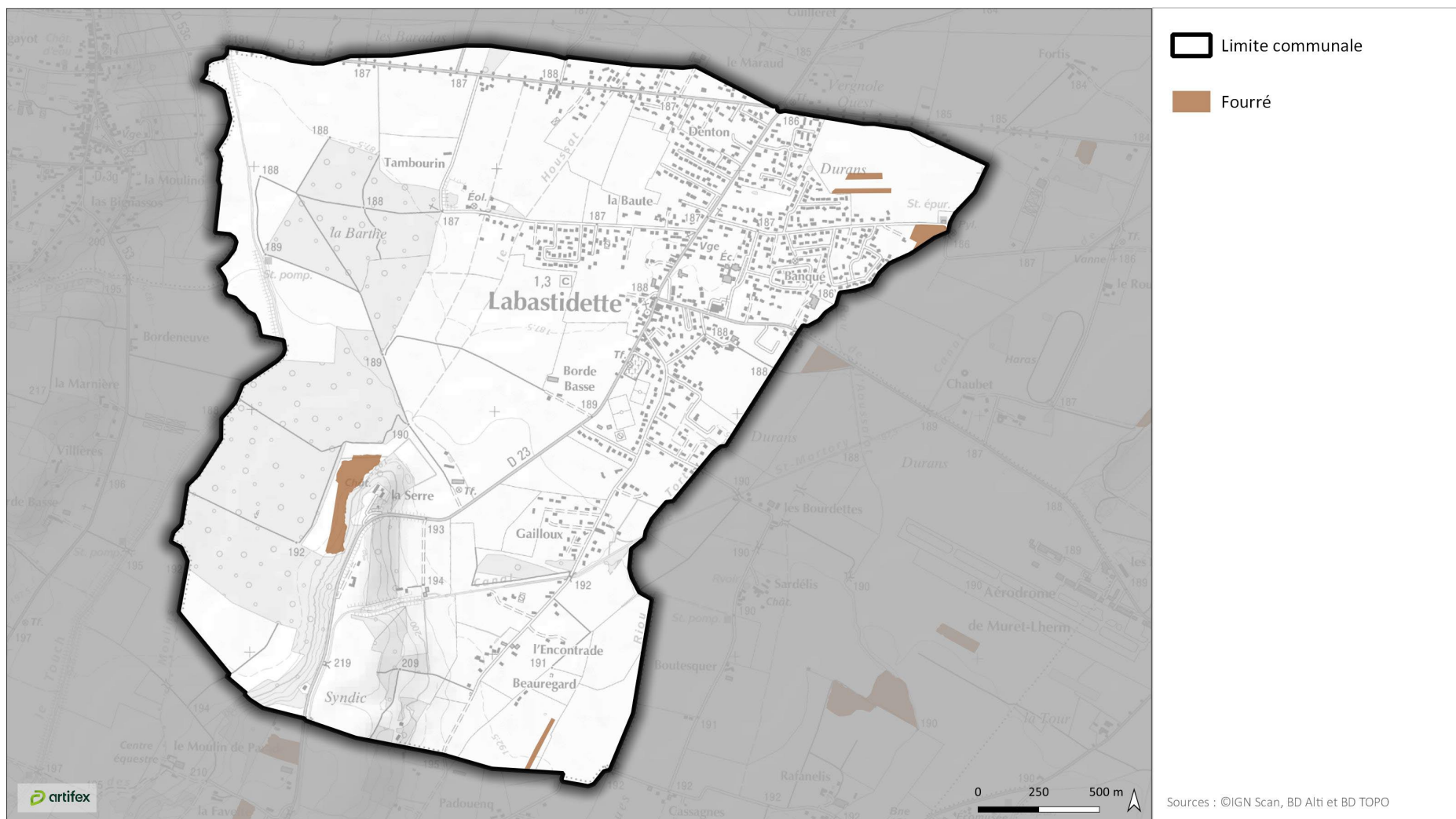
Certains reptiles comme la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ou le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) utilisent les lisières pour thermoréguler et les fourrés comme zones de refuge.



*Fourrés et ronciers à proximité de la station d'épuration (Chemin du Banque)*



Figure 17 : Carte des milieux semi-ouverts  
(Réalisation : ARTIFEX)





### 3. Milieux boisés

Les boisements présents sur la commune concernent principalement l'Ouest et sont couverts une grande surface.

Les **plantations d'Eucalyptus** constituent les formations dominantes du territoire. Certaines sont assez anciennes pour être exploitées, comme en témoignent les coupes d'éclaircies présentées précédemment. Leur intérêt écologique est très limité en raison de la faible diversité floristique inhérente aux plantations. En outre, ces milieux ne présentent aucun intérêt pour la faune. Néanmoins leurs lisières peuvent former des voies de transit pour la faune volante, en particulier les chiroptères (Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ou Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)).

Quelques **boisements de chênes**, en particulier la forêt communale de Labastidette, sont plutôt matures et ont une fonctionnalité écologique majeure à l'échelle du territoire en constituant des réservoirs de biodiversité importants.

De nombreuses espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle biologique comme l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégé, inféodé aux milieux boisés ou encore la Genette commune (*Genetta genetta*). Les plus vieux arbres sont favorables au Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), coléoptère saproxylique protégé. Parmi les oiseaux protégés, on note la présence probable du Gros bec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*), du Pic épeiche (*Dendrocopos major*) ou encore de la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*).

Les reptiles comme le Lézard à deux raies ou la Couleuvre verte et jaune utilisent les lisières pour thermoréguler et hiberner dans les fourrés, tas de feuilles, bois creux, ... Les amphibiens utilisent également ces milieux pour hiverner.



Chênaies (Chemin de l'Encontrade et forêt communale)



Plantations d'Eucalyptus aux abords de la forêt communale de Labastidette

Le territoire communal est parcouru par des **linéaires arborés** de trois sortes : les **ripisylves des cours d'eau**, les **alignements d'arbres** et les **haies**.



Les ripisylves correspondent aux boisements se développant de façon linéaire le long de cours d'eau qui sillonnent la commune. Il s'agit pour la plupart de formations herbacées, arbustives et / ou arborées généralement relativement denses et continues. Celles-ci jouent un rôle primordial à l'échelle de la commune en tant que réservoir et corridor. Elles forment des continuités écologiques permettant à la plupart des espèces de faune de se répartir sur la commune et complètent fortement les fonctionnalités écologiques associées aux boisements.

Ces habitats concentrent ainsi de nombreuses espèces liées tant aux cours d'eau, qu'aux zones humides et aux zones boisées. Certaines espèces d'oiseaux y réalisent l'ensemble de leur cycle biologique comme les pics, d'autres nichent dans les berges des cours d'eau tandis que d'autres s'y alimentent comme le Héron cendré (*Ardea cinerea*). Par ailleurs, ces éléments linéaires arbustifs à arborés constituent un territoire de chasse et une zone de transit et de gîte pour les chiroptères.

Les ripisylves jouent de nombreux rôles à l'échelle d'un territoire comme un rôle paysager, un rôle de maintien des berges, un rôle vis-à-vis de la qualité des eaux, un rôle de zone tampon de crue, ... Les ripisylves du Touch, du Riou Tort et du ruisseau des Moulins sont en bon état de conservation avec une bonne dynamique (pluristratifiée), bien que parfois discontinues. Les ripisylves des ruisseaux intermittents qui parcourent les parcelles cultivées et du canal de Saint-Martory sont quasiment inexistantes, réduites à des bandes enherbées ou embroussaillées.



*Ripisylves du Touch et du Riou Tort*

Les **alignements d'arbres** de la commune sont majoritairement représentés par des **alignements de platanes**, et sont implantés le long de la RD 23 et de la RD 3, principaux axes routiers de Labastidette. Ils jouent localement un rôle pour la biodiversité communale en offrant un axe de transit pour les chiroptères et un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux cavernicoles.

Très peu d'arbres à cavité ont été observés. Néanmoins, les cavités de ces arbres sont favorables à l'Ecureuil roux ou encore aux oiseaux cavernicoles (pics, mésanges, ...) et aux chiroptères.



*Alignements d'arbres le long de la RD 23*



*Haie arbustive à arborée (Chemin de Labarthe)*

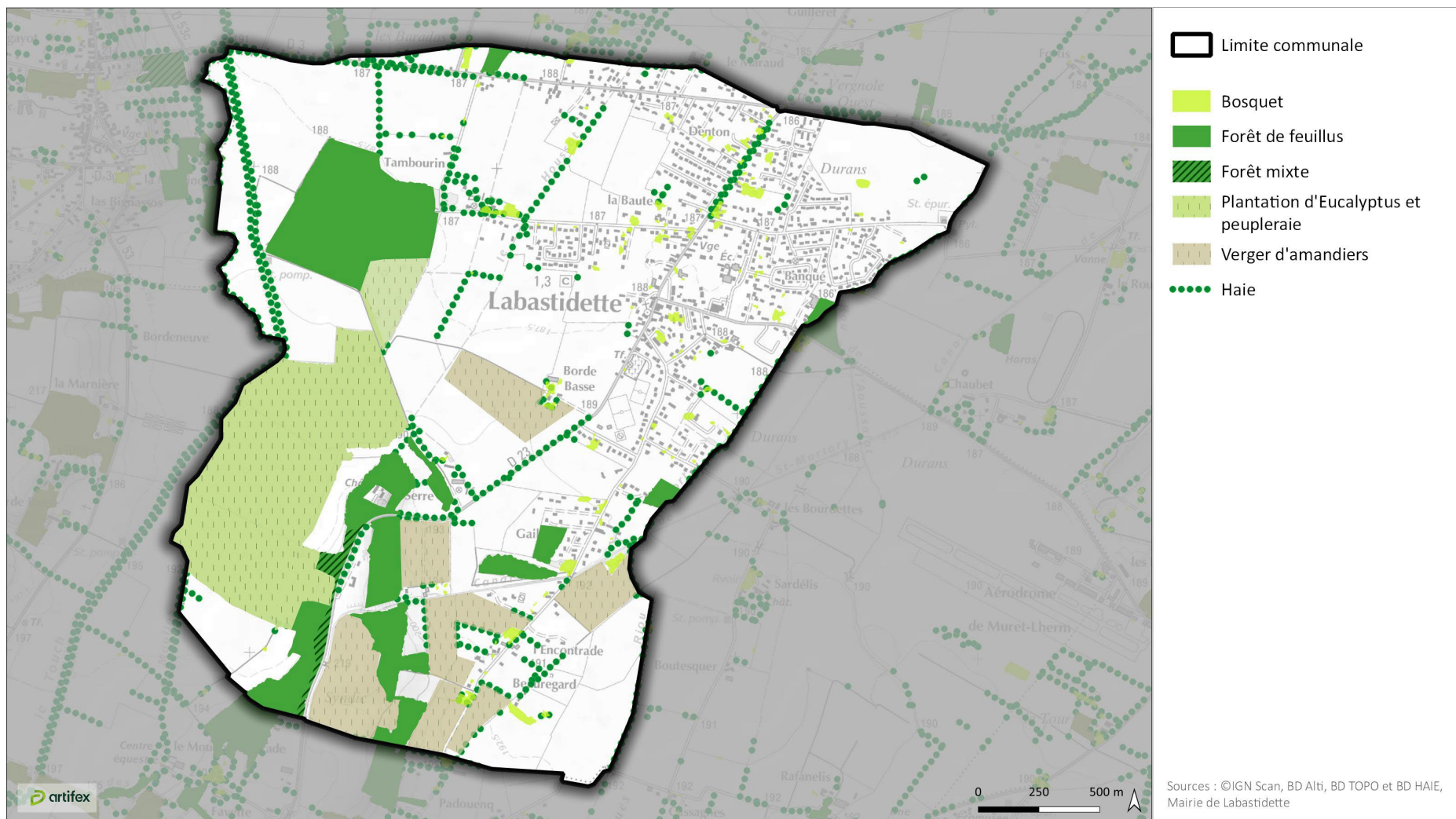


*Haie arbustive (Chemin de l'Encontrade)*

Enfin, quelques **haies arbustives à arborées**, continues ou discontinues ont été observées. Elles sont pour la plupart localisées le long de fossés ou en marge des parcelles agricoles. Ces haies, bien que peu nombreuses sur la commune, s'inscrivent dans la continuité des boisements et forment des corridors écologiques primordiaux dans ce secteur cultivé et permettent ainsi à l'ensemble de la faune de se déplacer (mammifères et reptiles notamment). Elles peuvent servir également de territoire de chasse pour les chiroptères mais aussi de zone de refuge pour la petite faune (reptiles, oiseaux, amphibiens, mammifères) et la microfaune (insectes, lombrics, ...).



Figure 18 : Carte des milieux boisés  
(Réalisation : ARTIFEX)





## 4. Milieux aquatiques et humides

Deux grands types de milieux aquatiques sont présents sur la commune : les milieux aquatiques surfaciques, à savoir, les **plans d'eau** et les milieux aquatiques linéaires, à savoir, les **cours d'eau (permanents ou temporaires)**.

Les **plans d'eau** sont des ouvrages de stockage alimenté soit par les eaux de ruissellement soit par un cours d'eau. Ils peuvent servir notamment pour l'irrigation des parcelles agricoles ou pour l'abreuvement des bêtes. Trois plans d'eau ont été observés sur le territoire communal en plus des bassins de rétention. Si les berges de ces derniers sont strictement herbacées, les berges du plan d'eau au chemin de Labarthe sont pourvues d'une végétation herbacée, arbustive et/ou arborée qui joue plusieurs rôles au niveau local (ripisylve, corridor écologique, antiérosif, paysager, ...).

Ces points d'eau sont favorables pour certaines espèces aquatiques comme les amphibiens ou les odonates qui peuvent y effectuer une partie de leur cycle de vie. Cependant, ils demeurent inaccessibles pour la faune en raison des clôtures qui les délimitent.



*Plans d'eau à l'issue de la rue de l'Estornel*

Plusieurs cours d'eau participent à la délimitation du territoire communal :

- La rivière du Touch et les ruisseaux des Peyrous et des Moulins, à l'Ouest, dont les ripisylves sont en bon état de conservation, **jouent** un rôle majeur dans le fonctionnement écologique du territoire. Ces corridors permettent notamment le transit et la chasse des chiroptères et offrent également un lieu de refuge à la faune ;
- Le ruisseau du Riou Tort, à l'Est, dont les ripisylves sont plus discontinues ;
- Et enfin le canal de Saint-Martory, dont les ripisylves sont quasiment inexistantes, est le plus dégradé en raison de écluses et autres passages à niveau qui le traversent. Il est de plus artificiel et bétonné.

Les autres cours d'eau drainant le territoire sont des cours d'eau temporaires, c'est-à-dire qu'ils s'assèchent une partie de l'année. Ils présentent principalement un faciès dégradé, les réduisant souvent à l'état de fossé lorsqu'ils traversent des parcelles agricoles. La végétation herbacée qui s'y développe est favorable à certaines espèces d'odonates, de papillons et d'orthoptères communs.



Ces linéaires jouent un rôle de corridor écologique certain dans le contexte agricole.



*Ruisseau intermittent (chemin de Labarthe)*



*Le Touch, à proximité de la forêt communale de Labastidette*



*Le Riou Tort (Chemin de Banque)*



*Canal de Saint-Martory (Chemin de l'Encontrade)*





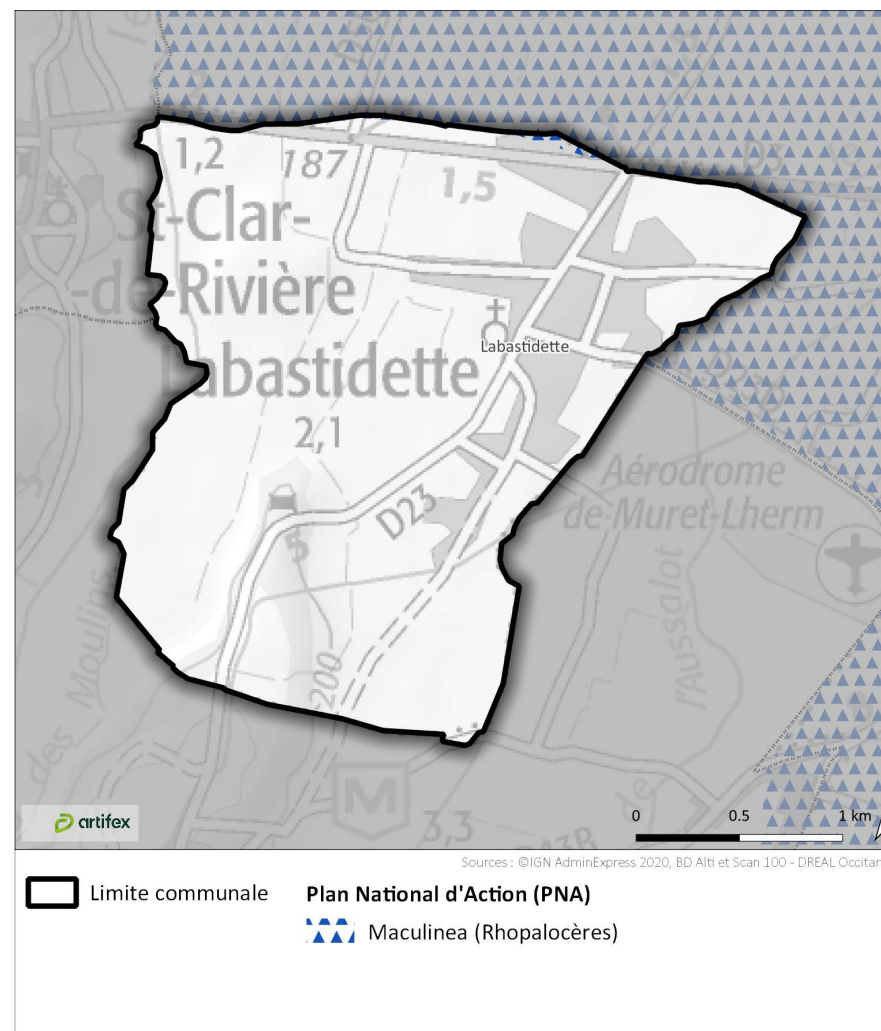
## II. Zonages de protection et d'inventaire

**Le territoire communal de Labastidette n'est concerné par aucun zonage de protection** : Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR) et Parc Naturel National (PN) ou Régional (PNR). Aucun Espace Naturel Sensible (ENS), site de mesures compensatoires et espace géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) n'est identifié sur la commune.

Par ailleurs, aucun **zonage d'inventaire** de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, de type I et II) n'est présent sur le territoire communal. En revanche, un Plan National d'Action en faveur des *Maculinea* (2011 – 2015) longe la limite Nord de Labastidette.

Figure 20 : Zonages écologiques

(Réalisation : ARTIFEX)





### III. Trame verte et bleue

La **trame verte et bleue** (TVB) est une mesure phare de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ayant pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation, la restauration et la gestion des **continuités écologiques** tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

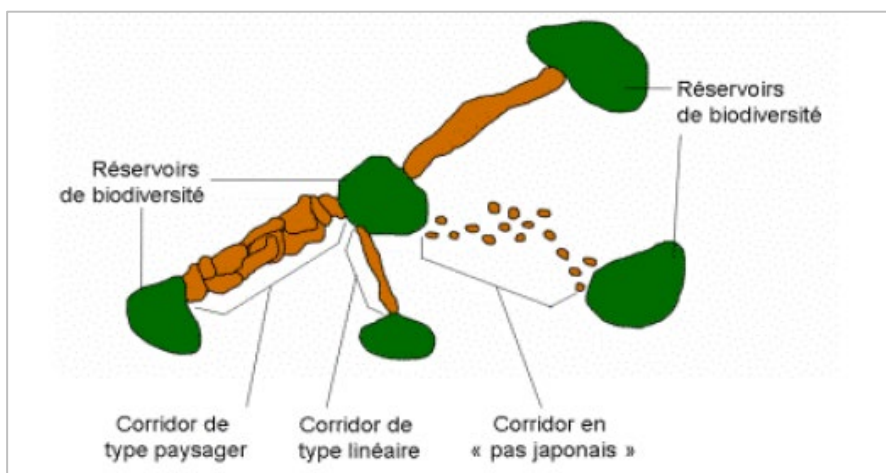


Figure 21 : Exemple d'éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors (Source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

Plus précisément, la TVB illustre un maillage du territoire qui s'appuie sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et inclut la manière dont ils fonctionnent ensemble, en formant des continuités écologiques.

Il s'agit d'un **outil d'aménagement du territoire visant à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale et permettant ainsi aux espèces animales et végétales d'effectuer leur cycle de vie.**

#### Quelques définitions :

- continuités écologiques : éléments constituant la TVB englobant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.
- corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires, discontinus (« pas japonais ») ou paysagers.
- cours d'eau : ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- zones humides : les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et / ou des corridors écologiques.



## 1. Le Schéma Régional de Cohérence écologique

A l'échelle régionale, la TVB se concrétise, en application de la loi, par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région. Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

### *Généralités sur le SRCE*

Le projet de SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a été adopté le 27 mars 2015 par le préfet de Région. Depuis le 19 décembre 2019, le SRCE a été intégré au SRADDET Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document reprend en annexe les éléments de connaissance et de stratégie du SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées ainsi que son atlas cartographique.

Ainsi, le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a défini **cinq objectifs régionaux et quatre objectifs spatialisés**. Ils sont listés et détaillés dans le tableau suivant :

La TVB de l'ex-région Midi-Pyrénées a été élaborée selon une **approche éco-paysagère** permettant de déterminer et de localiser des « taches » d'habitats (milieux et structures paysagères où vit un groupe d'espèces).

Plus précisément, la TVB du SRCE a été définie et cartographiée à l'échelle 1/100 000<sup>ème</sup>.

Objectifs régionaux
La préservation des réservoirs de biodiversité
La préservation des zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger
La préservation et la remise en bon état des continuités latérales des cours d'eau
La préservation des continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
La remise en bon état des continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques



### La TVB du SRCE à l'échelle de la commune de Labastidette

La commune de Labastidette est structurée par des cours d'eau qui font office de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques de la trame bleue. Ainsi, le Touch est le principal cours d'eau et délimite la frontière Ouest de la commune, avec le ruisseau des Moulins. D'autres cours d'eau comme le canal de Saint-Martory qui traverse la commune et le Riou Tort qui délimite la frontière Est sont identifiés comme corridor de la trame bleue.

Enfin, **aucun élément de la trame verte** (corridor écologique ou réservoir) n'a été identifié sur le territoire communal.

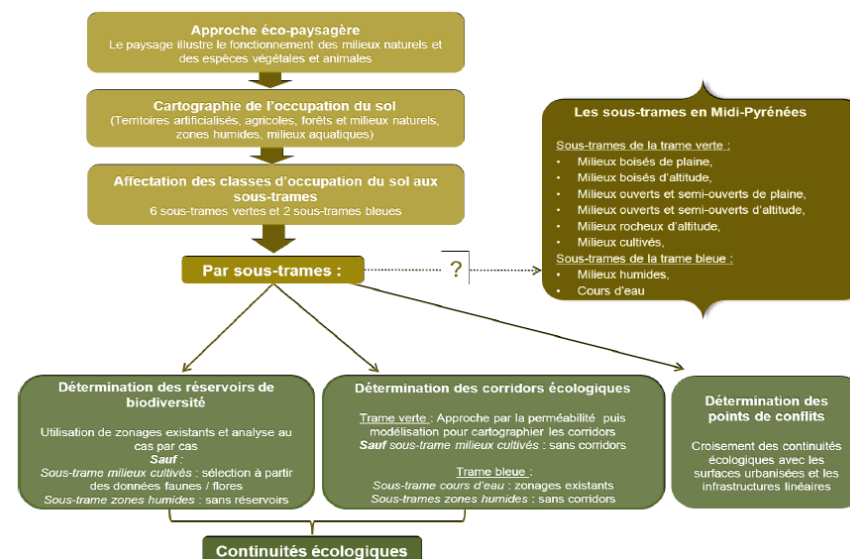
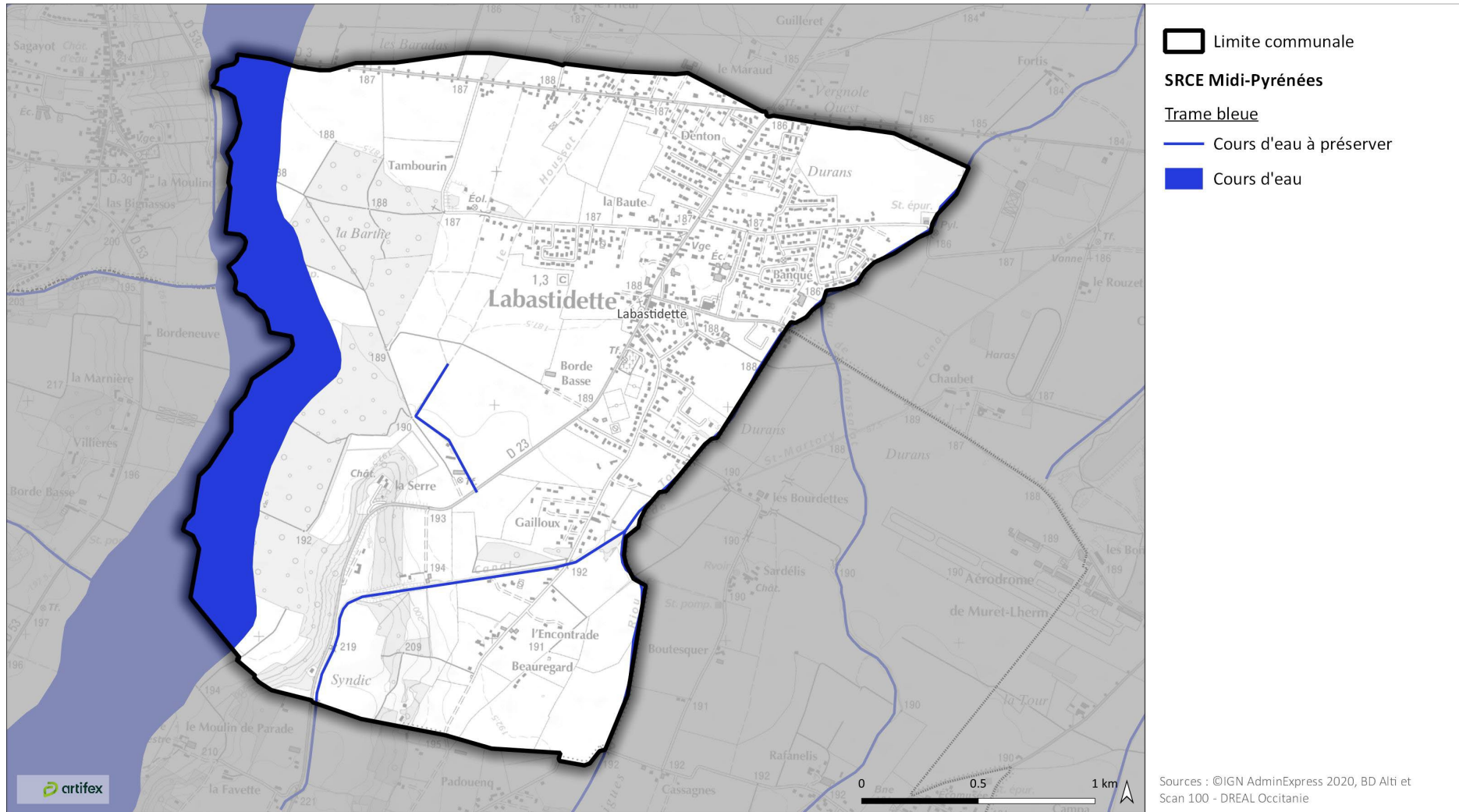




Figure 22 : SRCE à l'échelle communale  
(Réalisation : ARTIFEX)





## 2. La trame verte et bleue du SCoT

### *Généralités sur le SCoT*

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Roques est intégrée au SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Il a été approuvé le 15 juin 2012 et constitue le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle des 114 communes qui le composent. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017. Il est, depuis janvier 2018, en cours de révision.

La trame verte et bleue du SCoT a été élaborée à une échelle intermédiaire entre celle des SRCE (environ 1/100 000 -ème), et celle des PLU communaux (du 5 000ème au 10 000 -ème).

Les réservoirs de la trame verte comprennent les inventaires existants (ZNIEFF notamment), les périmètres de protection (sites Natura 2000, réserves naturelles, protection de biotope...), les habitats connus d'espèces protégées de faune et de flore, éventuellement situés en dehors des espaces naturels réglementaires, et les grands ensembles boisés de plus de 5 ha.

Les réservoirs de la trame bleue sont composés des milieux aquatiques et leurs espaces de mobilité et de fonctionnalité : les cours d'eau, canaux et surfaces en eau, les zones humides avérées et potentielles, les ripisylves, les anciennes gravières à valeur patrimoniale avérée et les espaces boisés dont la surface est supérieure ou égale à 2 hectares, spécifiquement la forêt

de protection du massif de Bouconne, ainsi que tous les autres boisements de qualité de taille inférieure.

Les continuités écologiques de la trame verte s'appuient sur les réservoirs de biodiversité, les éléments de nature ordinaire (forêts, bois, haies, alignements, ripisylves, bosquets, prairies...) et les espaces agricoles (où peuvent être instaurées des marges de retrait [bandes enherbées]) et les espaces verts urbains.

Les continuités écologiques de la trame bleue s'appuient sur les milieux aquatiques tels que le réseau hydrographique, les zones humides et autres habitats associés, et leurs espaces de mobilité et de fonctionnalité.

Ces continuités sont cependant ponctuellement soumises à de fortes contraintes, liées notamment à l'extension de l'urbanisation. Ces contraintes menacent leur fonctionnalité biologique, en limitant particulièrement les échanges faunistiques et floristiques.

Le SCoT identifie les zones où les contraintes sont les plus fortes et où les continuités écologiques sont essentielles à restaurer ou à reconquérir, notamment dans le cas de nouveaux projets urbains.

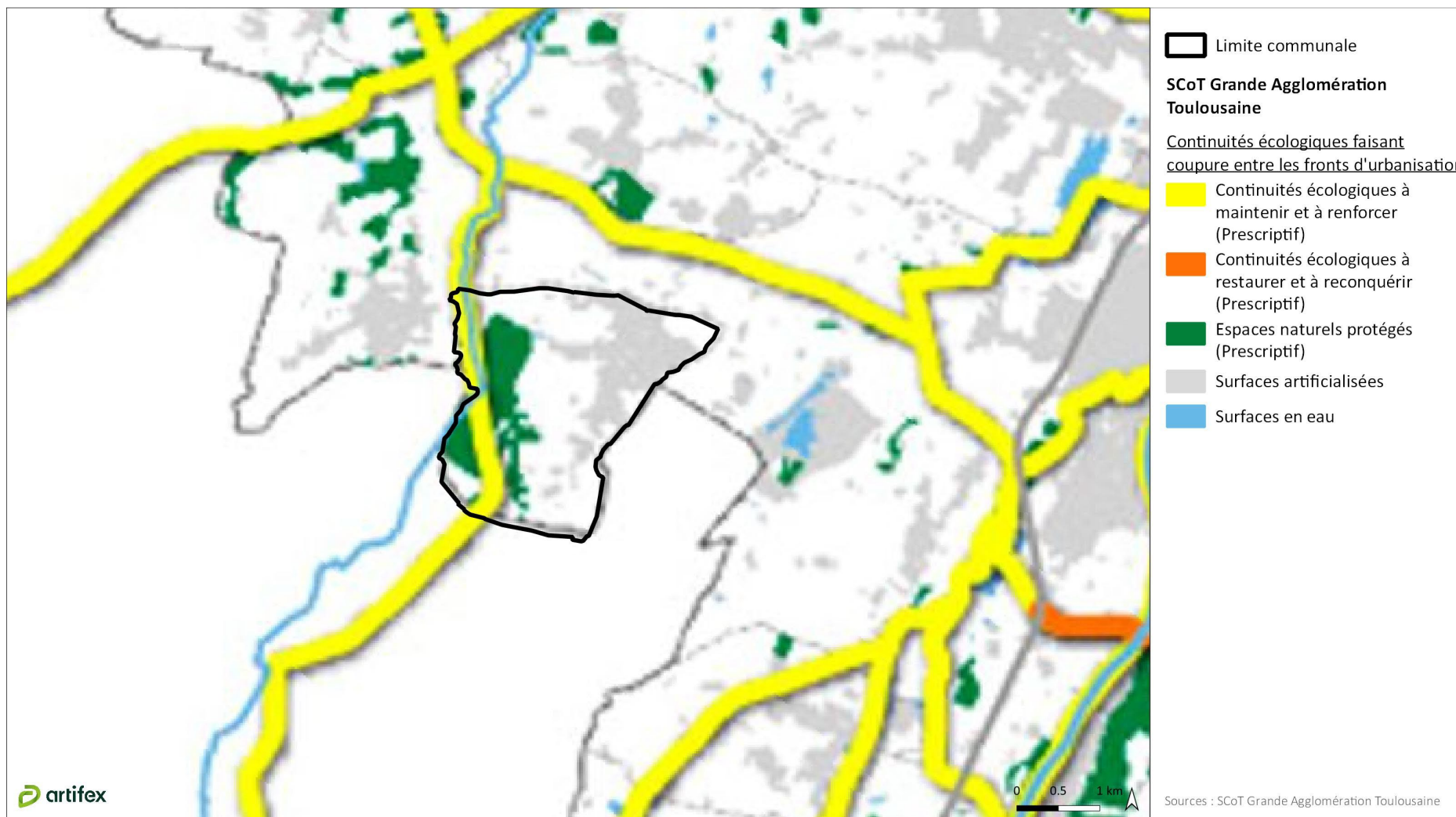
### *La TVB du SCoT à l'échelle de la commune de Labastidette*

La commune de Labastidette est scindée en deux parties bien distinctes : l'Est est marqué par des surfaces artificialisées tandis que l'Ouest comprend un **réservoir de biodiversité de la trame verte** et un **corridor écologique à maintenir et à renforcer** soumis à des prescriptions.

Le Touch est le seul cours d'eau faisant partie intégrante de la trame bleue.



Figure 23 : Eléments de la TVB du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine  
(Réalisation : ARTIFEX)





### 3. La trame verte et bleue communale

#### *Methodologie*

La TVB communale se base sur les éléments mis en évidence par le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées et le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Néanmoins, la TVB définie a été élaborée à l'échelle régionale et reste assez imprécise à l'échelle communale.

Pour obtenir une TVB la plus cohérente possible avec la réalité du territoire de Labastidette, nous avons réalisé un inventaire précis des éléments participant à la fonctionnalité écologique locale à l'aide d'éléments cartographiques existants, mais aussi par des relevés de terrain réalisés le 14 octobre 2021.

Ainsi, les éléments de la **trame verte** communale mis en avant sont :

- les boisements réservoirs (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les éléments linéaires boisés (haies) et ponctuels (bosquets) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les milieux semi-ouverts (verger, landes et fourrés) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les prairies permanentes identifiées dans la Politique Agricole Commune (source : IGN - RPG 2019) ;

En ce qui concerne la **trame bleue**, les éléments suivants sont pris en compte :

- les cours d'eau permanents et intermittents (source : IGN / OFB - BD Topage) ;
- les plans d'eau (source : IGN / OFB - BD Topage, Artifex) ;
- les zones humides (source : RPDZH, Artifex) inventoriées et diffusées le 29 avril 2019 par le département.

Enfin, la **trame grise** englobe les zones urbanisées (source : IGN- OCSGE – zones d'habitations) et les voiries (source : IGN – Admin Express 2020).

L'ensemble de ces données a été affiné sur le terrain et pris en compte dans notre carte de synthèse.

D'autres éléments ont été intégrés dans la cartographie de la TVB comme quelques plans d'eau identifiés lors de nos relevés de terrain.

#### *Trame verte et bleue communale*

Le territoire communal est marqué par l'activité agricole intensive et sylvicole. Au sein de cette matrice relativement peu accueillante pour la biodiversité, on peut trouver plusieurs ensembles de milieux naturels participant à la trame verte et bleue locale.

Les principales fonctionnalités écologiques de Labastidette en termes de trame bleue sont associées aux **cours d'eau et ruisseaux** qui sillonnent et délimitent le territoire. Ces derniers, autant réservoirs que corridors, forment des axes majeurs et privilégiés pour la faune.



En ce qui concerne la trame verte, de **quelques boisements naturels (chênaies matures)** sont favorables à l'accueil d'espèces forestières, tant pour la reproduction, l'alimentation ou le repos. Les plantations d'Eucalyptus peuvent quant à elles servir à la trame verte comme support de déplacements d'espèces forestières, mais sont très peu attractifs pour la faune. Quelques **éléments linéaires** (alignements d'arbres le long des axes routiers, haies et ripisylves) **favorisent les connexions écologiques locales entre les réservoirs**. Néanmoins, ils sont en nombre trop faible pour constituer un réseau de haies efficace et fonctionnel à l'échelle de la commune.

Les parcs urbains et autres espaces verts sont quant à eux quasiment inexistantes ou de très faible surface, limitant l'attrait de la biodiversité au sein de l'aire urbaine (« nature en ville »).

A une échelle beaucoup plus fine, l'existence d'une gestion raisonnée des éléments de la trame verte, en particulier du réseau de haies, favorise l'existence d'un maillage écologique secondaire non négligeable pour la biodiversité ordinaire.

L'intérêt de ces éléments est accentué par le fait qu'ils soient localisés dans un contexte agricole marqué.

### *Les obstacles à la fonctionnalité écologique du territoire*

Plusieurs obstacles aux continuités écologiques du territoire ont été observés sur la commune de Labastidette :

- les **zones urbanisées** (bourg notamment) constituent un obstacle aux déplacements de la faune. En effet, seules les espèces les plus opportunistes et anthropophiles peuvent traverser ce genre d'obstacle ;

- le **réseau routier** (RD 23, RD 3 et chemin de l'Encontrade pour les principales) où peu d'aménagements destinés à faciliter le déplacement des espèces existent. Il contribue également aux discontinuités des ripisylves et des boisements, qui de ce fait perdent en fonctionnalité ;

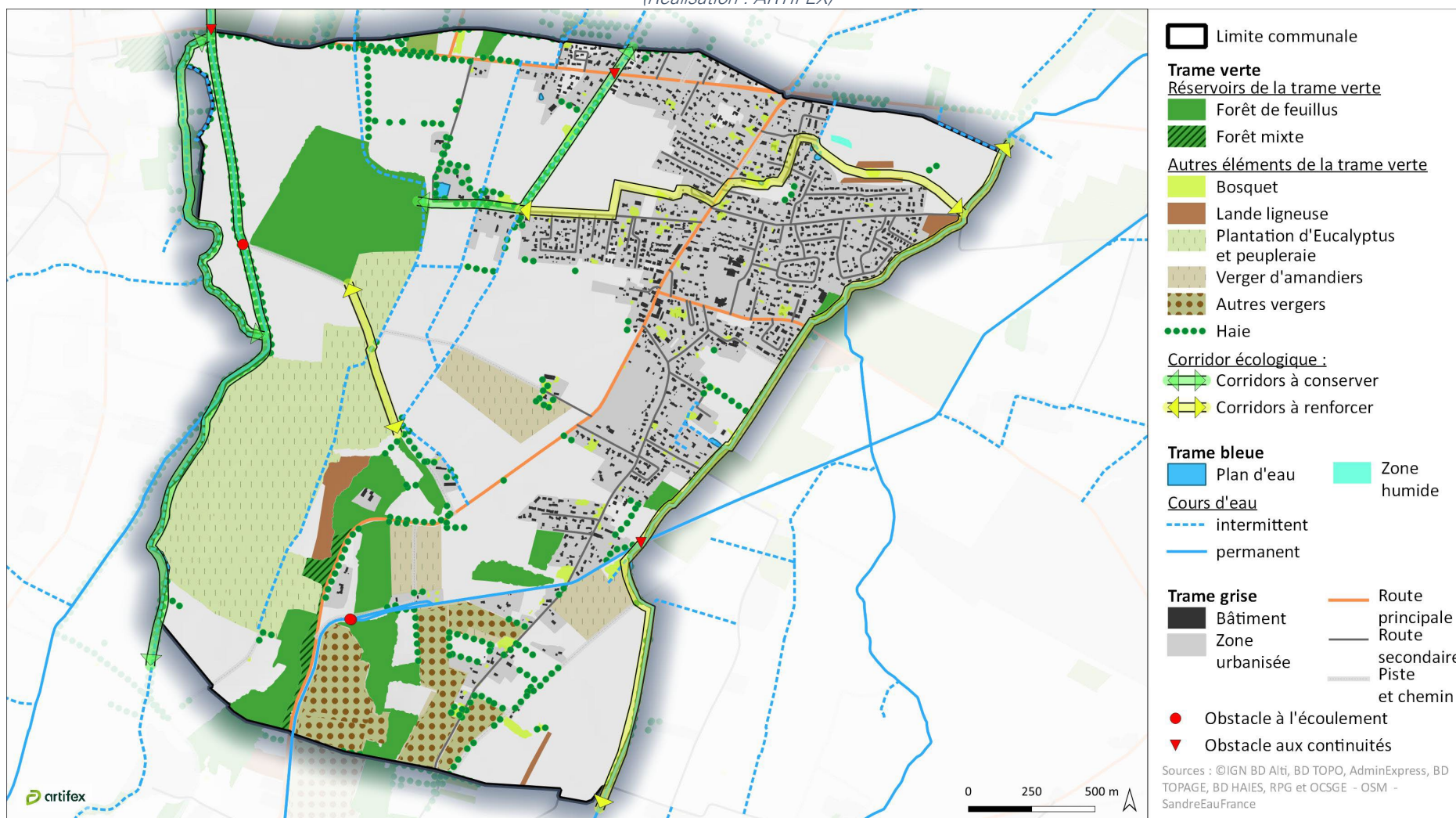
- le **canal de Saint-Martory** qui traverse le Sud-Est de la commune, dont les berges bétonnées sont peu attractives pour la faune et constituent une barrière physique difficilement franchissable pour la petite faune terrestre. Il peut d'ailleurs constituer un piège mortel pour de petites espèces de faune telles le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).



*Chemin de l'Encontrade et canal de Saint-Martory*

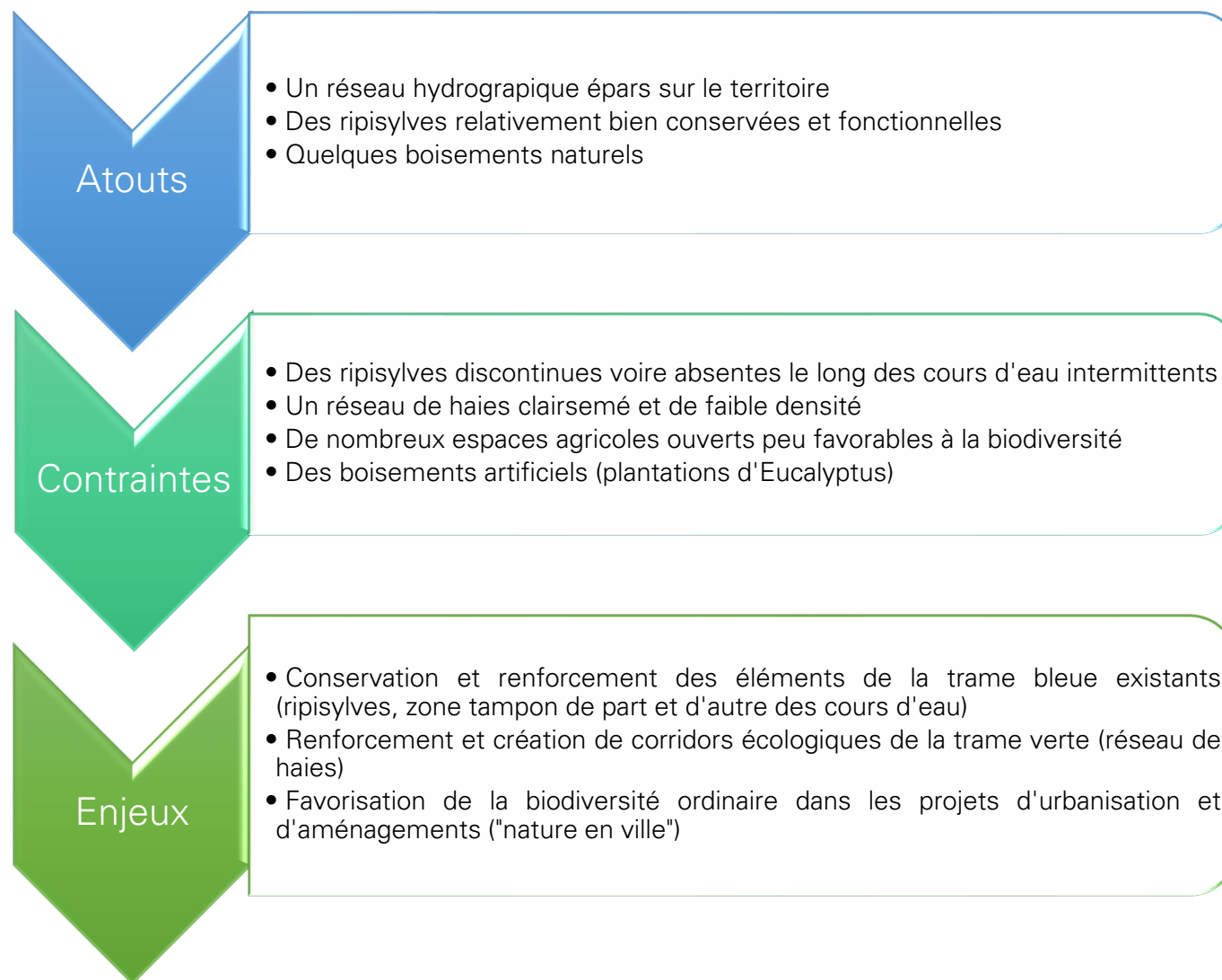


Figure 24 : Trame verte et bleue communale  
(Réalisation : ARTIFEX)





## IV. Ce que l'on retient





## **E. Le paysage et le patrimoine**

---



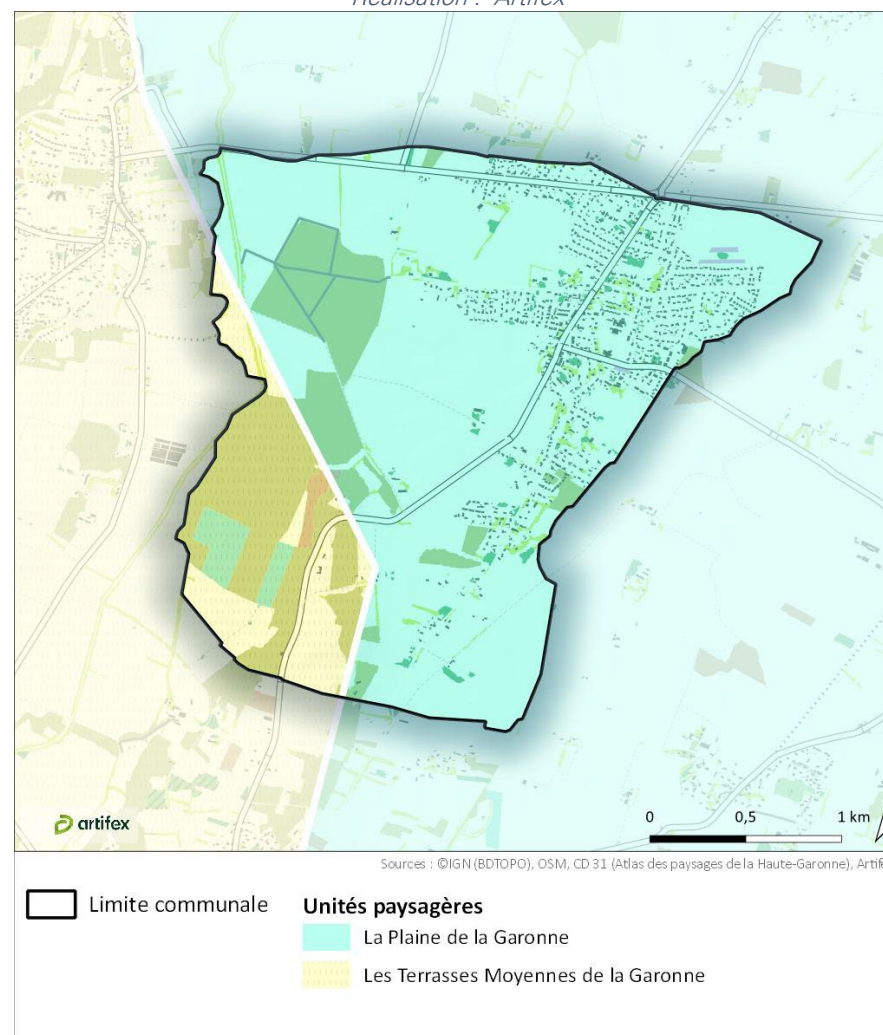
## I. Les unités paysagères

Une unité paysagère, telle que définie par l'Atlas des paysages de la Haute Garonne, est une « *portion de territoire présentant des caractéristiques commune et cohérentes (géomorphologie, éléments naturels ou bâtis, activités, mais également perceptions que l'on en a). Une unité paysagère se compose de structures et motifs paysagers qui sont la source de son unicité. Le découpage d'un territoire en unités paysagères permet de décrire la diversité des identités paysagères.* »

Une sous-unité paysagère correspond à une « *Subdivision d'une unité paysagère. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux...). Les sous-unités apportent donc un complément d'information pour la gestion, l'aménagement ou la protection des paysages.* »

La commune de Labastidette s'étend au cœur d'un territoire où la Garonne constitue l'élément fondateur du paysage que l'on perçoit aujourd'hui. Elle s'inscrit à l'interface des unités paysagères de **la Plaine de la Garonne** à l'Est et des **Terrasses Moyennes de la Garonne** à l'Ouest.

Figure 25 : Les unités paysagères  
Réalisation : Artifex





## 1. Unité paysagère de « La plaine de la Garonne »

- **La Garonne comme élément fondateur du socle paysager**

« Ce territoire est structuré par la vallée de la Garonne, dont le lit mineur constitue toute la frange est de l'unité. Il en résulte une répartition dissymétrique de la plaine par rapport au fleuve, qui influe directement sur le profil de l'unité.

Formée par la basse plaine et la basse terrasse de la Garonne, cette unité se compose de terrains alluvionnaires reposant sur la molasse. La basse plaine, malgré son caractère plat et régulier, présente de petits talus séparant des paliers dénivelés de 2, 3 ou 4 m tandis que la basse terrasse domine d'une dizaine de mètres la basse plaine, séparée de celle-ci par un talus net ».

- **La Garonne comme vecteur de développement des activités humaines**

« La Garonne et sa vallée représentent depuis l'époque romaine un axe majeur de circulation, aujourd'hui largement développé. Elles concentrent en effet des infrastructures de déplacement routières et ferroviaires, de production et de transport d'énergie. Également source d'approvisionnement en eau, en matériaux avec les carrières d'extraction, c'est le moteur de ce territoire qui présente un certain dynamisme démographique. Le tissu bâti, formé de villages de tailles variables répartis le long de la Garonne, est en effet relativement important. Les quartiers pavillonnaires mitent les terres agricoles en périphérie de ces villages et bastides de caractère ».

« La plaine de la Garonne est composée de la basse terrasse et de la basse plaine, délimitées par un talus. Elles diffèrent par leur occupation du sol : essentiellement agricole pour la première, quand la seconde supporte la grande majorité de l'urbanisation ».

- **La Garonne comme ossature centrale écologique**

« Sur la Garonne, ces espaces naturels sont marqués par les modifications de fonctionnement du fleuve, liées aux extractions de granulats et à l'endiguement des berges. Malgré cela, la Garonne est un réservoir de biodiversité et un corridor écologique aquatique comme terrestre ».

### **Les enjeux et cibles d'action de l'unité paysagère**

Les enjeux sont identifiés dans l'Atlas des paysages de la Haute-Garonne. Ces cibles d'action sur l'évolution du paysage prennent en compte les considérations des usagers du territoire.

- **Agriculture et milieux naturels**

« Promouvoir une agriculture diversifiée, raisonnée, à taille humaine et un élevage durable. Développement des circuits courts et d'une agriculture de proximité. Conservation des éléments identitaires. Améliorer l'intégration du bâti agricole. Retrouver la trame bocagère et poursuivre le programme de replantation des haies. Préserver les terres agricoles. Maintenir les corridors écologiques, les prairies. Des cours d'eau renaturés ».

- **L'architecture et l'habitat**

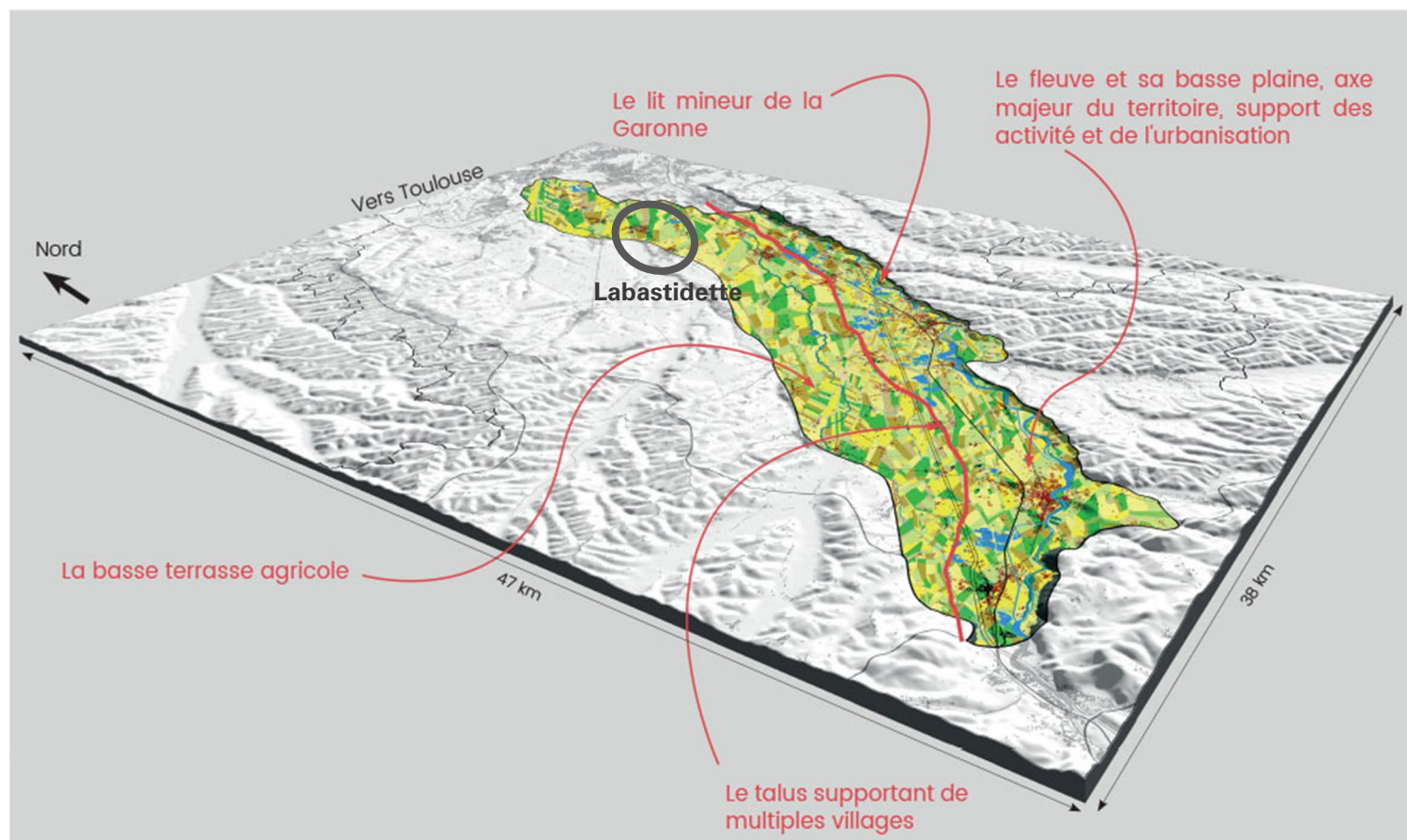
« Préserver l'architecture et la forme des villages. Entretien et restaurer le bâti traditionnel. Mutualiser les équipements, les services et les infrastructures entre les villages. Préserver les commerces de proximité des villages. Améliorer la prise en compte des modes de déplacements doux dans les centres-villes. Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes. Favoriser une architecture régionale mais contemporaine. Encadrer les nouvelles constructions et réglementer leur aspect pour qu'il soit en harmonie avec les caractères locaux. Grands lotissements à éviter. Limiter l'artificialisation ».

- **Les infrastructures industrielles**

« Intégrer les infrastructures électriques dans les paysages. Limiter la multiplication des panneaux solaires et des éoliennes, mieux intégrer ces énergies renouvelable



Figure 26 : Bloc diagramme de l'unité paysagère « La Plaine de la Garonne »  
Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne (CD31)





## 2. Unité paysagère des « Terrasses Moyennes de la Garonne »

- **La Garonne comme élément fondateur du socle paysager**

« Cette unité paysagère est structurée par l'étagement de deux terrasses alluviales orientées vers la Plaine de la Garonne : La terrasse moyenne à l'est, dominant l'étiage de la Garonne d'une soixantaine de mètres, elle se compose de plusieurs paliers topographiques relativement plans. La terrasse haute à l'ouest, qui domine la moyenne terrasse de 40 mètres environ, séparée d'elle par un talus alluvionnaire en pente douce. Cette terrasse est scindée en une multitude de petits plateaux, entourés de talus alluvionnaires à la pente raide, entre lesquels s'écoulent les cours d'eau ».

- **Une répartition dichotomique pour les formes bâties, un schéma homogène pour les formes agri-naturelles**

« La terrasse moyenne, à l'est, domine la basse terrasse de la Garonne. Elle supporte la majeure partie de l'habitat avec des villes assez peuplées, comme Saint-Lys, Lherm, Bonrepos-sur-Aussonnelle ou Bérat, mais comporte également une bonne part de constructions isolées.

La terrasse haute, à l'ouest, domine assez nettement la terrasse moyenne, séparée d'elle par un talus alluvionnaire sur lequel s'est notamment établie la bastide de Rieumes. Scindée en une multitude de petits plateaux, elle propose un plus grand nombre de petits boisements, notamment répartis sur les zones pentues des talus.

Quelles que soient leurs différences, l'une et l'autre sont avant tout des territoires agricoles, où la mosaïque de parcelles cultivées et de prairies est maillée par les haies bocagères et ripisylves des cours d'eau ».

### Les enjeux et cibles d'action de l'unité paysagère

« Les enjeux sont identifiés dans l'Atlas des paysages de la Haute-Garonne. Ces cibles d'action sur l'évolution du paysage prennent en compte les considérations des usagers du territoire ».

- **Agriculture et milieux naturels**

« Promouvoir une agriculture diversifiée, raisonnée, à taille humaine et un élevage durable. Développement des circuits courts et d'une agriculture de proximité. Conservation des éléments identitaires. Améliorer l'intégration du bâti agricole. Retrouver la trame bocagère et poursuivre le programme de replantation des haies. Préserver les terres agricoles. Maintenir les corridors écologiques, les prairies. Des cours d'eau renaturés ».

- **L'architecture et l'habitat**

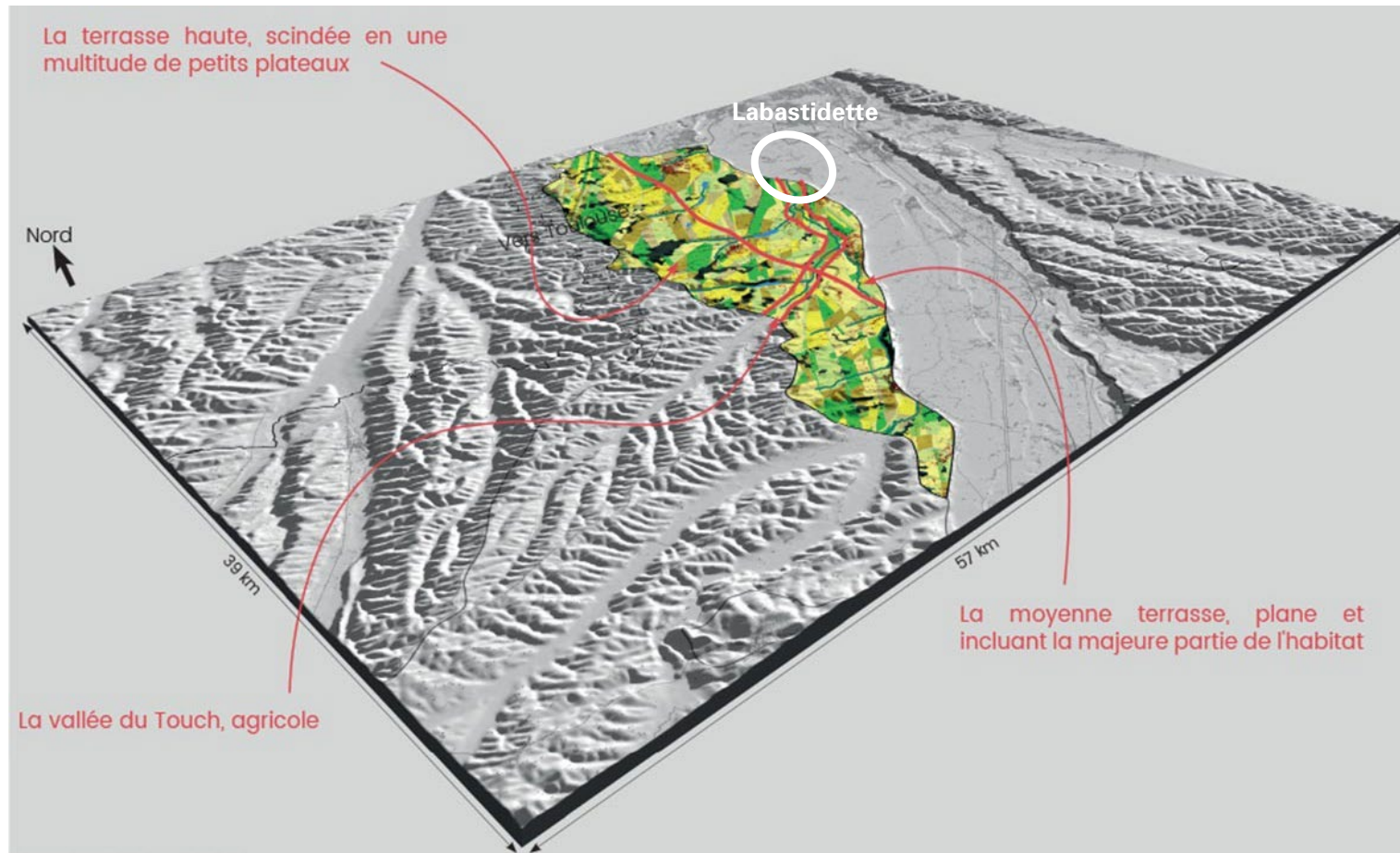
« Préserver l'architecture et la forme des villages. Entretien et restaurer le bâti traditionnel. Mutualiser les équipements, les services et les infrastructures entre les villages. Préserver les commerces de proximité des villages. Favoriser une architecture régionale mais contemporaine. Encadrer les nouvelles constructions et réglementer leur aspect pour qu'il soit en harmonie avec les caractères locaux. Grands lotissements à éviter ».

- **Les infrastructures industrielles**

« Enterrer les lignes électriques. Limiter la multiplication des panneaux solaires et des éoliennes, mieux intégrer ces énergies renouvelables ».



Figure 27 : Bloc diagramme de l'unité paysagère « Les Terrasses moyennes de la Garonne »  
Source : Atlas des paysages de la Haute-Garonne (CD31)





## II. L'identité paysagère de la commune

Cette analyse plus fine des paysages de Labastidette est le résultat d'un travail ex-situ (données cartographiques, vues aériennes, bibliographie) et in-situ à travers une investigation de terrain sur l'ensemble de la commune en novembre 2021.

L'objectif de cette partie est de faire ressortir de manière sectorielle les différents motifs paysagers de la commune, d'identifier les usages potentiels, les dynamiques paysagères associées et les enjeux qui en découlent.

En préambule de cette analyse paysagère sectorielle, une approche géo-historique semble nécessaire pour comprendre comment le paysage s'est façonné au cours des dernières décennies. Les deux photo-aériennes présentées en page suivante, montrent l'évolution de la commune sur les 60 dernières années.

Tout d'abord, le paysage s'est transformé avec le remembrement et l'agrandissement des parcelles agricoles, réduisant de fait la présence de haies dans le paysage. En parallèle, les surfaces boisées, les plantations sylvicoles et la ripisylve du Touch se sont légèrement développées, et on note la préservation du bois communal et des boisements sur les coteaux.

Quant à l'urbanisation, autrefois limitée à un petit noyau villageois le long de la route principale (D23), elle s'est étalée de manière tentaculaire le long des voies de communication, essentiellement vers le Nord en direction de la D3 (route de Rieumes). Elle s'est également étirée vers le Sud de part et d'autre du chemin de l'Encontrade, et autour du groupe scolaire jusqu'au Rieu Tort. Le peu de contraintes géomorphologiques (relief, cours d'eau, végétation...) a largement favorisé ce développement et la transformation

du paysage qui en découle. Le tissu bâti s'est toutefois développé de manière relativement continue, sans création de poches d'urbanisations isolées.



Ainsi, il en ressort aujourd’hui **quatre ensembles paysagers** essentiels pour décrire l’identité paysagère de la commune, identifiés et présentés dans les pages suivantes :

- **Les coteaux boisés**
- **Les paysages agricoles**
- **Les extensions pavillonnaires**
- **Le cœur de bourg**



Figure 28 : Analyse paysagère diachronique de la commune de Labastidette  
Source : Géoportail / Réalisation : ARTIFEX



1960



2020



Figure 29 : Bloc diagramme des quatre ensembles paysagers de la commune  
Source : Google Earth / Réalisation : ARTIFEX





## 1. Les coteaux boisés

Les coteaux boisés constituent un secteur à part entière de la commune. Ces espaces isolés au Sud-Ouest de Labastidette représentent la transition naturelle et géomorphologique entre la plaine de la Garonne et sa première terrasse.

Ces reliefs aux courtes et raides pentes sont globalement délaissés et laissent place à des formations végétales boisées par le chêne pédonculé. Cette trame arborée souligne le relief du talus de la terrasse et cloisonne les perceptions en aval de celui-ci.

Du bâti ancien se diffuse et vient s'implanter en bordure de ces reliefs. Il s'immisce au cœur d'une trame arborée plus ou moins dense, s'intégrant ainsi dans ce paysage transitoire. On y retrouve notamment le château de Lherm.

Depuis la route du Lherm en descendant sur la plaine, un panorama s'ouvre vers le village et les paysages agricoles qui l'entoure.

On note également la présence du canal de St-Martory, qui descend des coteaux vers la plaine de la Garonne.



*Coteaux boisés, depuis le chemin de l'Encontrade*



*Le canal de Saint-Martory*



*Château de l'Herm immiscé dans les bois*



## 2. Les paysages agricoles

Les caractéristiques agronomiques favorables des sols de la plaine de la Garonne profitent largement à l'agriculture. Celle-ci est très largement marquée par des cultures, délaissant ainsi l'élevage.

Les céréales d'hiver et d'été, les oléagineux et protéagineux viennent diversifier le parcellaire agricole cultivé. Tous participent au fil des saisons et des assolements à l'évolution du paysage sur une courte échelle temporelle.

Quelques lieux de vie isolés se dispersent au cœur de ces espaces agricoles et marquent la limite des parcelles. La trame ligneuse (boisements, bosquets, ripisylves et haies) joue également un rôle dans ces limites, bien que l'arbre-hors-forêt soit en fort déclin.

On trouve également quelques parcelles en prairies de fauche ou en friches, dans des espaces enclavés par l'urbanisation.



*Paysages agricoles de la commune*



### 3. Les extensions pavillonnaires

Ces espaces nouveaux témoignent d'une influence économique grandissante de la métropole de Toulouse. L'évolution paysagère du bâti résidentiel dans la commune de Labastidette est typique des villages situés dans cette large aire d'influence.

L'urbanisation, largement résidentielle, s'étale mais de manière relativement continue, avec des formes urbaines peu diversifiées (maison individuelle). Pour autant, les traitements architecturaux sont assez hétéroclites, induisant par endroit un manque d'unité dans ce paysage urbain résidentiel.

Cette uniformisation du paysage par la création d'une multitude de zones pavillonnaires offre des ambiances de village dortoir. La faible présence d'espaces publics et d'espaces verts renforce cette impression. De plus, de nombreux quartiers fonctionnent en îlots fermés, contraignant toute continuité dans les usages (notamment les liaisons douces) et le traitement des aménagements.

Les transitions entre espace bâti et espace agricole ou naturel sont parfois peu qualitatives, sans traitement paysager particulier. Les franges urbaines apparaissent ainsi très exposées dans le paysage.



*Les paysages urbains créés par le développement du tissu pavillonnaire*



## 4. Le cœur de bourg

Le cœur de bourg de Labastidette présente des caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères peu marquées. Cela tient de la présence d'un tissu bâti ancien assez restreint, et d'un développement de la ville qui s'est fait sans volonté de renforcer la forme urbaine de ce cœur de bourg. Des quartiers pavillonnaires se sont rapidement développés autour du cœur de bourg. Des opérations plus récentes ont toutefois permis de recréer de la densité bâtie, tout en intégrant quelques aménagements paysagers qualitatifs.

Aujourd'hui, la centralité du village est difficile à identifier, se limitant essentiellement à la mairie, l'église, quelques bâtiments en R+2 avec des commerces/services en rez-de-chaussée, et des espaces de stationnement associés.

L'ensemble formé par les équipements scolaires et la salle polyvalente (Athéna) peut également être perçu comme faisant partie du cœur de bourg. Cependant, il apparaît largement refermé sur lui-même à l'intérieur du tissu urbain, et souffre de l'absence d'espaces publics qualitatifs (uniquement des parkings minéralisés) pour jouer davantage un rôle de pôle urbain fédérateur pour l'image du bourg.

De manière globale, le cœur de bourg de Labastidette serait à valoriser et affirmer d'un point de vue architectural, urbain et paysager.



*Le cœur de bourg, une entité de Labastidette à valoriser et affirmer*



### III. Les entrées de ville

La qualité des entrées de ville est à prendre en compte dans le projet d'urbanisation de la commune, car elles sont des marqueurs importants de la perception des paysages. Les principales entrées de ville de Labastidette ont ainsi été étudiées, à la fois sous l'angle paysager, fonctionnel et urbain :

- Depuis D23, entrée Sud
- Depuis la D23, entrée Nord
- Depuis la D3, entrée Ouest
- Depuis la D3, entrée Est

Les pages suivantes illustrent ces différentes entrées de ville.

Figure 30 : Les entrées principales de ville  
Réalisation : ARTIFEX





### Entrée de ville depuis la route principale (D23), entrée Nord

#### Caractéristiques :

- Une entrée peu lisible
- Pas de traitement d'entrée de ville, mais présence d'alignements de platanes à préserver
- Bâtis d'habitation dispersés le long de la route, sans traitement qualitatif des clôtures



### Entrée de ville depuis la route principale (D3), entrée Nord-Ouest

#### Caractéristiques :

- Marquée par le giratoire paysager et l'avenue aménagée
- Bâtis d'habitation dispersés le long de la route, en retrait de la voie



### Entrée de ville depuis la route de Saint-Clar (D3), entrée Nord-Ouest

#### Caractéristiques :

- Silhouette villageoise assez marquée
- Présence d'équipements publics (stade, cimetière)
- Pas de traitement d'entrée de ville, mais présence d'alignements de platanes à préserver
- Paysage ouvert qualitatif de la plaine agricole







## IV. Le patrimoine protégé et le patrimoine ordinaire

### 1. Le patrimoine protégé réglementairement

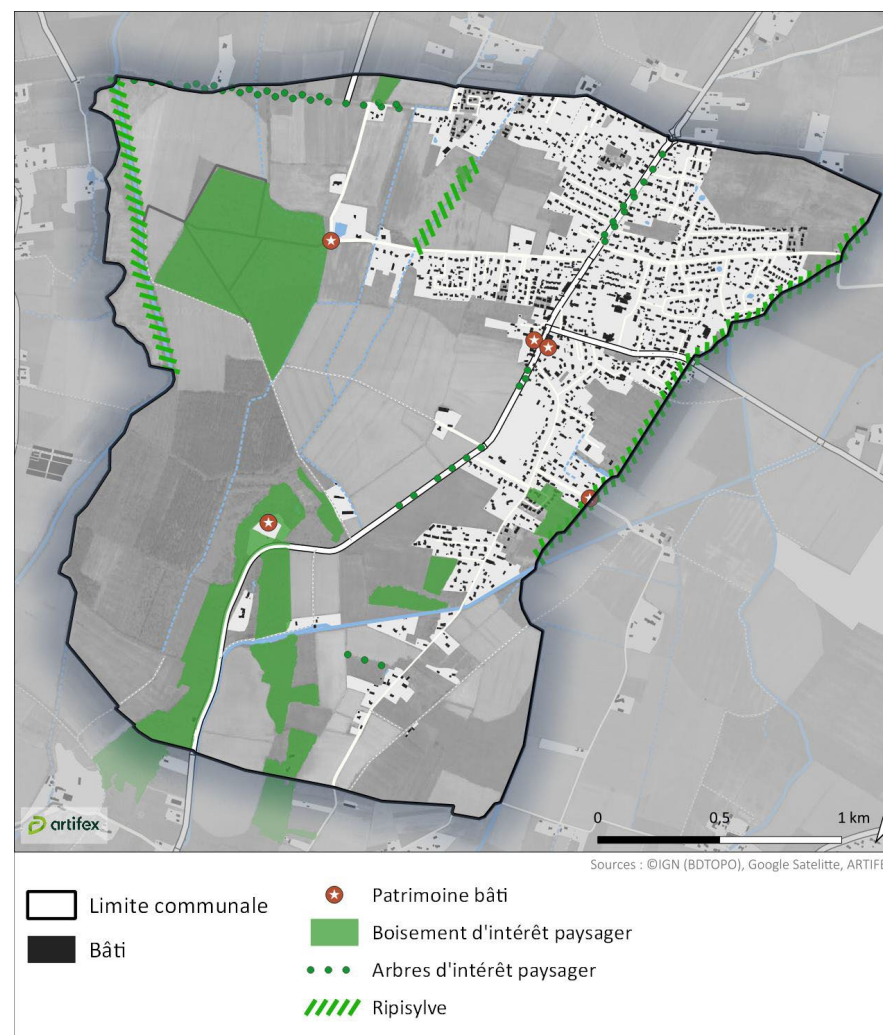
Aucun élément de patrimoine protégé n'est répertorié au sein de la commune de Labastidette.

### 2. Le patrimoine du quotidien

La commune accueille un patrimoine du quotidien, faisant partie intégrante de la qualité du cadre de vie local. C'est ce patrimoine local et ordinaire qui fait l'identité de la commune. Ces différents éléments se retrouvent à la fois en tant qu'éléments construits mais également en tant qu'éléments naturels. Tous participent à la richesse paysagère et patrimoniale du territoire et témoignent de l'histoire de la commune.

Les éléments de patrimoine bâti et végétal sont localisés sur la carte ci-contre et présentés en page suivante.

Figure 31 : Le patrimoine du quotidien  
Réalisation : ARTIFEX





- **Le patrimoine bâti :**

La commune abrite quelques édifices historiques qui forment des repères au sein de ce territoire :

- **L'église Saint-Anne**, construite au 19<sup>ème</sup> siècle, sa brique rouge est typique du midi toulousain. Il s'agit du monument le plus marquant du village.
- **La mairie**, une construction qui reprend les codes architecturaux des bastides du midi, avec des arcades et des parements en brique.
- **Le château de Lherm**, à flanc de coteau.
- **Le pont sur le Rieu Tort** (chemin de Sardelis), construit dans le style local (briques et galets).
- **Les croix**, par exemple à l'entrée du bois communal.

Ce patrimoine bâti s'illustre également par les quelques corps de fermes et maisons anciennes du bourg, marqués par une architectural vernaculaire typique de la plaine de la Garonne.

- **Le patrimoine naturel :**

Le territoire bénéficie d'un patrimoine végétal et naturel qui joue un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie de Labastidette. Ces éléments-là sont donc à préserver et à valoriser.

- Des **arbres d'intérêt paysager** :
  - o des alignements de platanes et de marronniers le long des entrées de ville (D3 et D23) ;
  - o des alignements d'arbres ornementaux (*Prunus cerasifera*) au cœur de l'avenue principale du village (D23).
- La **ripisylve** du Touch, qui présente des berges de rivière densément fournies, elle constitue un corridor écologique et paysager fondamental dans ces paysages agricoles.
- Les **boisements d'intérêt paysager**, ils comprennent les coteaux boisés et la **forêt communale de Labastidette**.



## V. Ce que l'on retient

### Atouts

- L'identité des paysages agricoles de la plaine de la Garonne
- Un patrimoine du quotidien vecteur d'un cadre de vie de qualité : patrimoine bâti et végétal

### Contraintes

- Un traitement architectural assez hétérogène, et une banalisation des formes urbaines
- Des franges urbaines très exposées dans le paysage, et assez peu qualitatives
- Des espaces publics plutôt rares, est assez peu qualitatifs

### Enjeux

- La valorisation de l'identité paysagère de la commune (la plaine agricole, les coteaux boisés)
- La préservation et valorisation du patrimoine du quotidien (patrimoine bâti et végétal)
- L'affirmation de la centralité d'un point de vue paysager
- L'intégration architecturale et paysagère des futures constructions et aménagements
- La qualité des entrées de ville
- Le traitement des lisières urbaines (espaces tampons entre ville et terres agricoles)



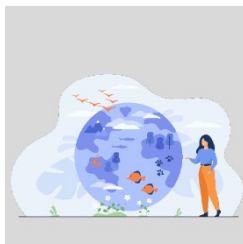
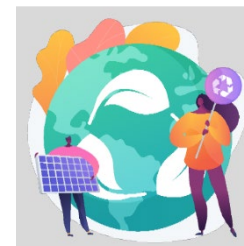
## F. SYNTHÈSE DES ENJEUX

---



Une ressource en eau de bonne qualité  
Une ressource en eau en quantité suffisante

Une forme urbaine plus sobre en énergie  
Le développement d'une production énergétique renouvelable à l'échelle locale  
Une réduction de la dépendance à l'automobile



Conservation et renforcement des éléments de la trame bleue existants (ripisylves, zone tampon de part et d'autre des cours d'eau)  
Renforcement et création de corridors écologiques de la trame verte (réseau de haies)  
Favorisation de la biodiversité ordinaire dans les projets d'urbanisation et d'aménagements ("nature en ville")

La valorisation de l'identité paysagère de la commune (la plaine agricole, les coteaux boisés)  
La préservation et valorisation du patrimoine du quotidien (patrimoine bâti et végétal)  
L'affirmation de la centralité d'un point de vue paysager  
L'intégration architecturale et paysagère des futures constructions et aménagements  
La qualité des entrées de ville  
Le traitement des lisières urbaines (espaces tampons entre ville et terres agricoles)

